



Plan paysage du Syndicat de l'Orge alliant biodiversité et accueil du public

Schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public

Septembre 2024



Caudex

Interland



TRANSITEC
SOLUTIONS DE MOBILITÉ DURABLES



SYNDICAT DE L'ORGE

Sommaire

1/ Les liens entre le Plan Paysage et le Schéma directeur	4
2/ Le schéma directeur en tracés	13
<i>L'Orge : la grande promenade du territoire à prolonger</i>	14
<i>Faciliter la mobilité sur la promenade de l'Orge grâce aux des gares et aux eurovéloroutes</i>	18
<i>Valoriser l'ensemble des rivières par les boucles de promenade</i>	20
3/ Se promener - la matérialité des cheminements	25
4/ Se repérer - la signalétique directionnelle	31
5/ Caractériser - hierarchiser les entrées de sites	37
6/ Equiper - la vocation des sites et le mobilier	41
<i>La vocation des sites actuelle</i>	43
<i>La vocation des sites projetée</i>	44
<i>Traduction par l'aménagement - Images d'ambiance inspirantes</i>	45

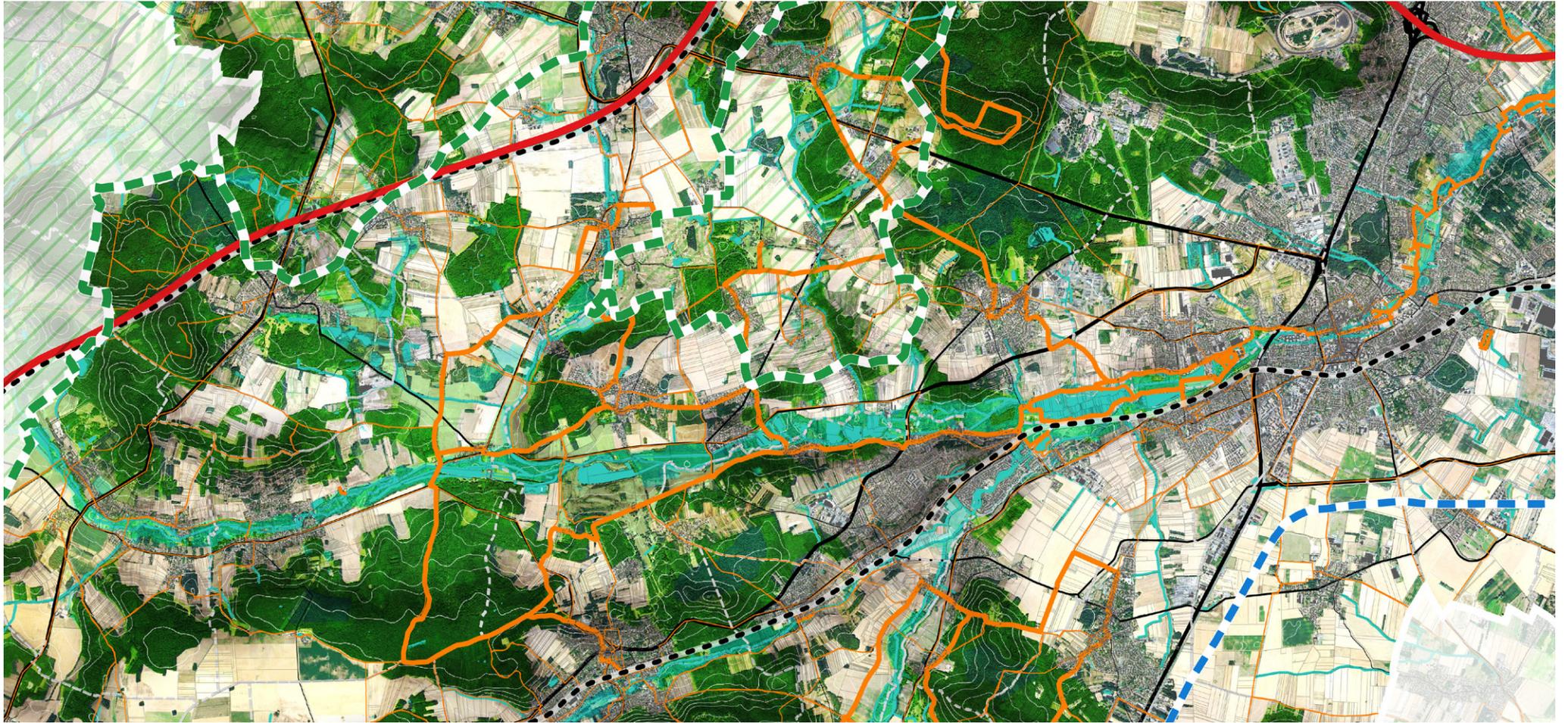
Préambule

Le Syndicat de l'Orge est né le 1er janvier 2019 de la fusion du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du SIBSO (Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge) et du SIHA (Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement des communes de la région de Limours), dans l'objectif d'assurer une gestion globale unique et une plus grande cohérence d'actions sur l'ensemble du bassin versant de l'Orge, de la Prédecelle et de la Rémarde et de bien d'autres affluents. Le territoire du Syndicat de l'Orge s'étend de la source de l'Orge à St-Martin-de-Brétencourt, à 62 km du sud-ouest de Paris, jusqu'à sa confluence avec la Seine à Athis-Mons, à 13 km au sud de Paris. Il couvre les bassins versants associés à l'Orge et à ses affluents (Renarde, Prédecelle, Blutin, Mort Ru, Charmoise, Sallemouille, Rémarde, etc.),

Le Syndicat de l'Orge travaille sur plusieurs objectifs pour l'atteinte du bon état écologique de la vallée, la valorisation écologique de la vallée, et la prévention du risque inondation. Pour y répondre, il intervient notamment en appui technique par du conseil interne et externe auprès des collectivités pour assurer l'accueil du public et le développement de circulations douces aux abords de la rivière tout en préservant l'équilibre écologique. Le Syndicat a ainsi élaboré un Plan de Gestion en 2019, qui préconisait la définition d'un schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public.

Le document suivant restitue l'ensemble de ce schéma directeur, qui s'est construit en parallèle de la démarche de Plan de Paysage démarré qui a démarré en 2022.

Le territoire étant actuellement en construction de plusieurs plans de circulations piétonnes et cyclables, il est nécessaire de rappeler que ce schéma directeur est construit comme un guide qui donne des principes à suivre mais l'emplacement exact des cheminements dessinés peut évoluer en fonction des études annexes.



1/ LES LIENS ENTRE LE PLAN PAYSAGE ET LE SCHEMA DIRECTEUR

Le territoire de l'Orge

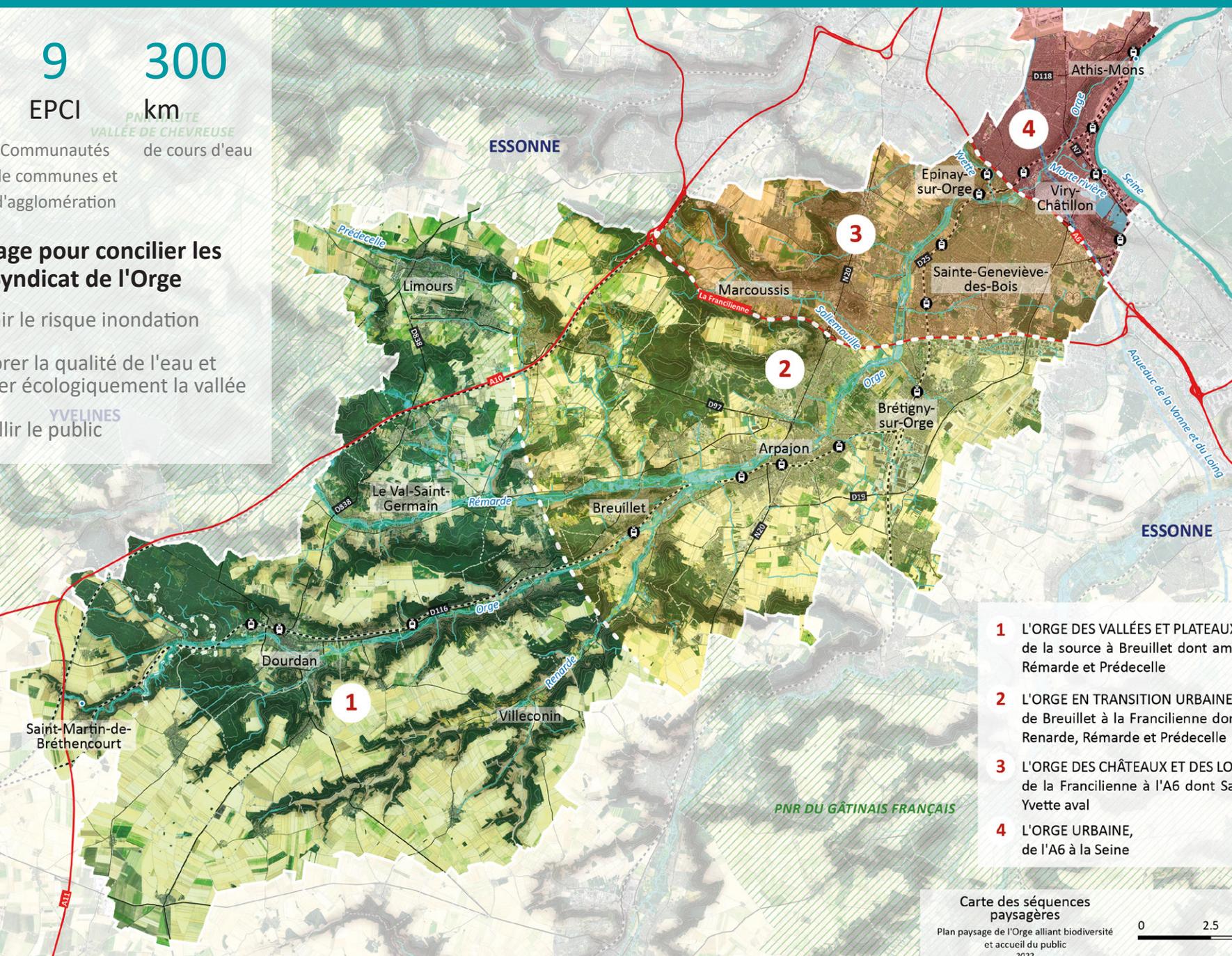
65 Communes
9 EPCI
300 km de cours d'eau

Communautés de communes et d'agglomération

PNR de la Vallée de Chevreuse
YVELINES

Un Plan Paysage pour concilier les objectifs du Syndicat de l'Orge

- 1 Prévenir le risque inondation
- 2 Améliorer la qualité de l'eau et valoriser écologiquement la vallée
- 3 Accueillir le public



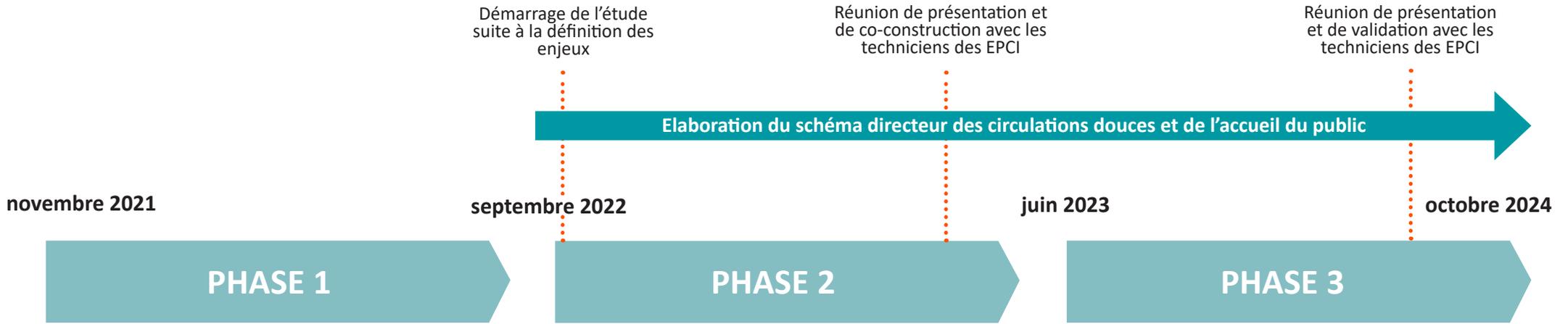
- 1 L'ORGE DES VALLÉES ET PLATEAUX AGRICOLES, de la source à Breuillet dont amont Renarde, Rémardre et Prédécelle
- 2 L'ORGE EN TRANSITION URBAINE, de Breuillet à La Francilienne dont l'aval de la Renarde, Rémardre et Prédécelle
- 3 L'ORGE DES CHÂTEAUX ET DES LOTISSEMENTS, de la Francilienne à l'A6 dont Sallemouille et Yvette aval
- 4 L'ORGE URBAINE, de l'A6 à la Seine

Carte des séquences paysagères
Plan paysage de l'Orge alliant biodiversité et accueil du public
2022

0 2.5 5km

N

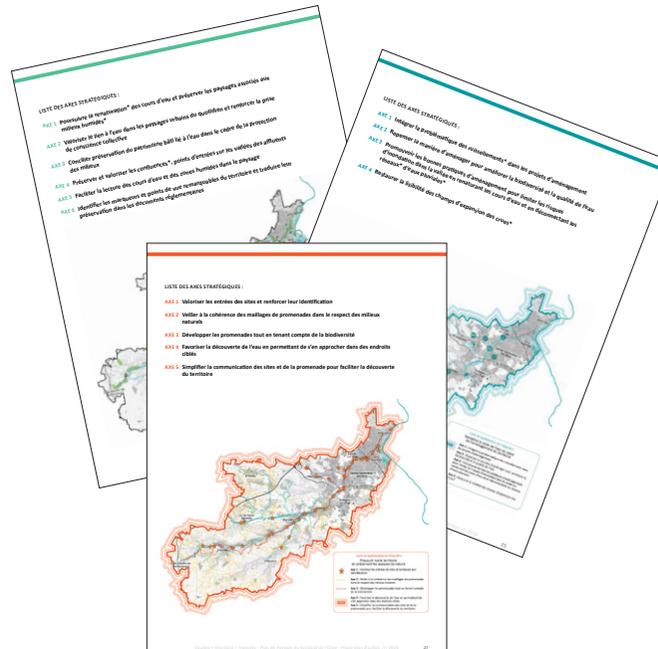
Une décomposition du Plan Paysage en trois phases



Diagnostic général centré sur les fonds de vallée

Définition d'orientations générales stratégiques

Programme d'actions et propositions d'aménagements



**Des continuités
d'aménagements et de
promenades dans les vallées**

**Une continuité en promenades
de l'Amont et de l'Aval**

**Des rivières préservées de
la surfréquentation et une
mise en valeur de la vallée
dans son ensemble**

**Mobilités douces adaptées :
priorité aux milieux naturels**



**Une identité et une
vocation définie pour
les sites des vallées**

**Une vocation et une protection
adaptée pour les sites**

**Une identité et des principes
d'aménagement plus faciles à
saisir pour le grand public**



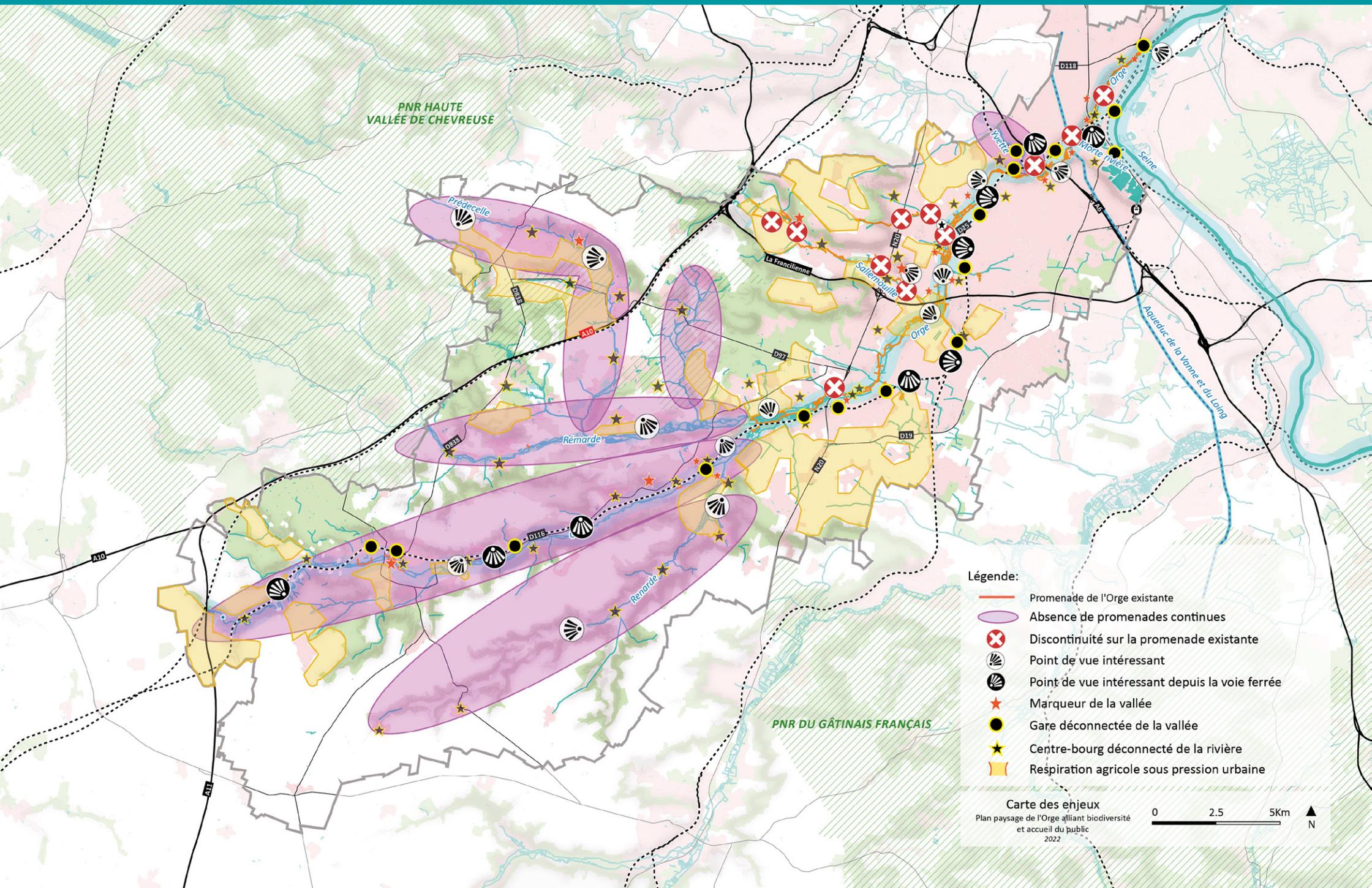
**Une relation entre rivières
et grand paysage maintenue
voire retrouvée**

**Des « Marqueurs » des vallées
préservés et mis en valeur**

**Un impact maîtrisé des mutations
urbaines sur les vallées, les
rivières et leurs paysages**



Carte de synthèse des enjeux



Le lien avec les objectifs de qualité paysagère et les fiches action

La réalisation du schéma directeur a débuté pendant la phase 2 du Plan Paysage, en concomitance avec la rédaction des objectifs de qualité paysagère. Le schéma directeur a effectivement pour objectif de répondre aux enjeux du territoire en matière de circulations douces et d'accueil du public, et doit donc tenir compte des grandes intentions définies par le Plan Paysage. Pour cela, des ateliers de concertation ont été menés avec les habitants, acteurs et élus du territoire, et ont permis de sonder les personnes interrogées sur le sujet des mobilités douces et de l'accueil du public sur les sites de la vallée de l'Orge.

Suite à la phase 2 du Plan Paysage, trois grands objectifs ont défini la stratégie d'action, dont l'objectif 3 qui concerne particulièrement la question du déploiement des promenades sur le territoire, tout en tenant compte de la préservation des espaces de nature. Ces objectifs ont conduit à la construction de 21 actions à mettre en œuvre sur le territoire en phase 3. Une partie de ces actions tiennent compte et alimentent à la fois le schéma directeur des circulations douces.

L'ensemble de ces fiches et références associées sont regroupées dans le livrable de la phase 3 du plan de paysage.

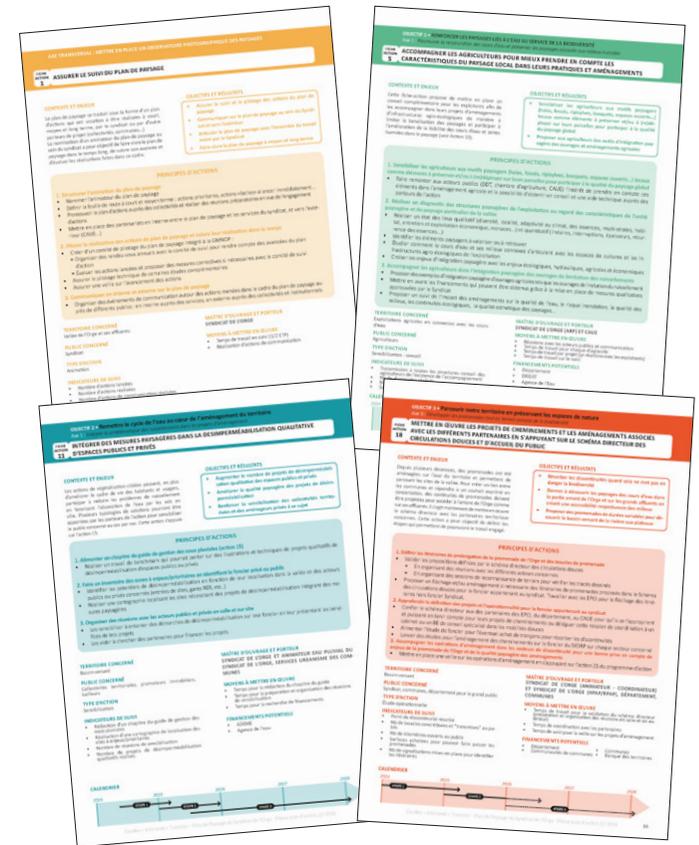


Plan de Paysage du Syndicat de l'Orge Alliant biodiversité et accueil du public

Phase 3 : plan d'action - 2024



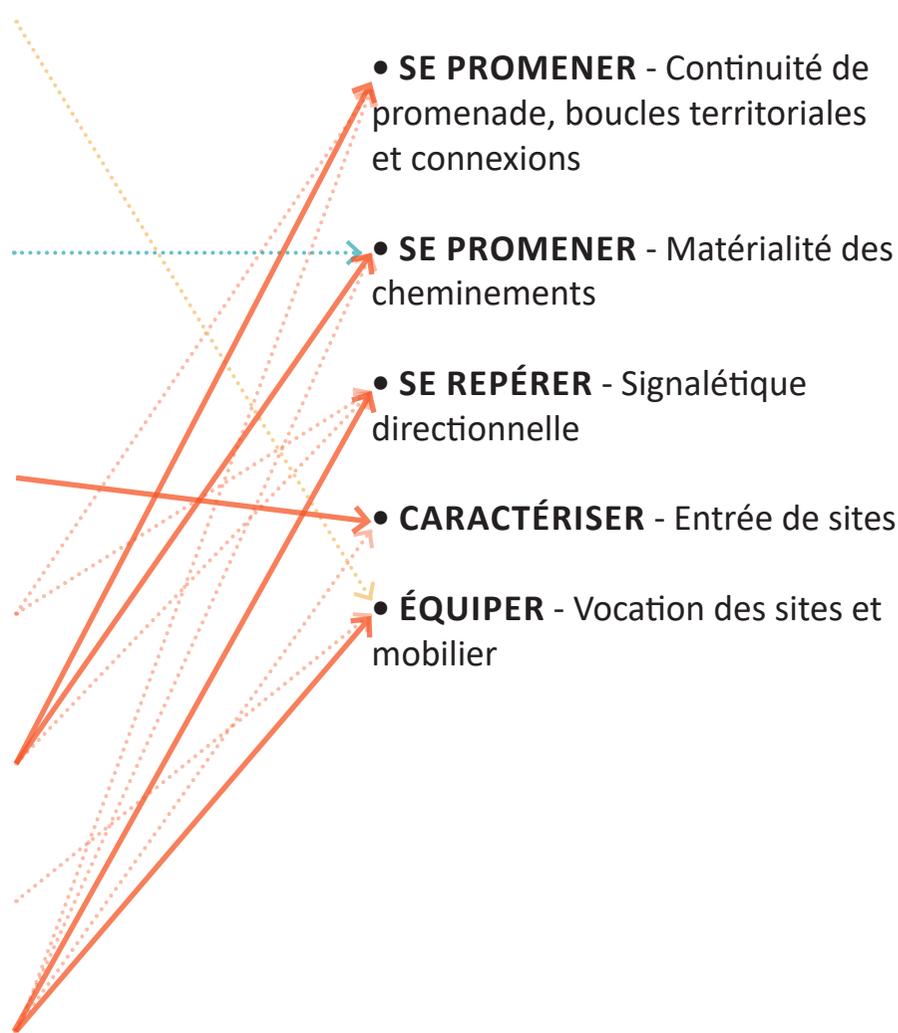
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET AXES STRATÉGIQUES <i>Définis par la stratégie co-construite</i>	AXES STRATÉGIQUES	AXIONS
		<i>Proposées pour répondre aux objectifs et leurs axes stratégiques</i>
Axes transversaux		ACTION 1 Assurer le suivi du plan de paysage
		ACTION 2 Mettre en place l'Observatoire Photographique des Paysages du Bassin de l'Orge pour mieux suivre leur évolution et sensibiliser les acteurs et le public
		ACTION 3 Définir la vocation des sites et adapter l'aménagement et la gestion en conséquence
OBJ 1 / Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité	Axe 1 : Poursuivre la renaturation des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides	ACTION 4 Renforcer la vioration paysagère dans les plans de gestion
	Axe 2 : Valoriser le lien à l'eau dans les paysages urbains du quotidien et renforcer la prise de conscience collective	ACTION 5 Accompagner les agriculteurs pour mieux prendre en compte les caractéristiques du paysage local dans leurs pratiques et aménagements
	Axe 3 : Concilier préservation du patrimoine bâti lié à l'eau dans le cadre de la protection des milieux	ACTION 6 Intégrer une réflexion paysagère aux opérations de renaturation des rivières
	Axe 4 : Faciliter la lecture des cours d'eau et des zones humides dans le paysage	ACTION 7 Mettre en place une charte urbaine et paysagère pour révéler les traversées de rivière et les cours d'eau souterrains
	Axe 5 : Préserver et valoriser les confluences, points d'entrées sur les vallées des affluents	ACTION 8 Améliorer la lisibilité des cours d'eau, des zones humides et du patrimoine lié à l'eau dans le paysage et dévaler les coteaux
	Axe 6 : Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires	ACTION 9 Étudier et aménager les confluences selon leurs capacités à concilier préservation écologique et accueil du public
OBJ 2 / Remettre le cadre de l'aménagement du territoire	Axe 1 : Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement	ACTION 10 Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires
	Axe 2 : Repenser la manière d'aménager pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau	ACTION 11 Intégrer des mesures paysagères dans la désimperméabilisation qualitative d'espaces publics et privés
	Axe 3 : Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement pour limiter les risques d'inondation dans la vallée en restaurant les cours d'eau et en reconnectant les réseaux d'eau pluviaux	ACTION 12 Adapter le guide "J'aime ma rivière" à l'adresse des riverains des cours d'eau afin d'intégrer une vision paysagère pour l'aménagement des espaces végétalisés privés
	Axe 4 : Restaurer la lisibilité des champs d'expansion des crues	ACTION 13 Développer un guide paysager de la gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets et les réaménagements d'espaces publics et opérations immobilières
OBJ 3 / Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature	Axe 1 : Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification	ACTION 14 Développer une réflexion paysagère renforcée sur l'intégration des basses terres et faciliter leur acceptation par le public
	Axe 2 : Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels	ACTION 15 Étudier et aménager les entrées de site pour renforcer leur qualité paysagère et écologique, et leur identification auprès du public
	Axe 3 : Développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité	ACTION 16 Faciliter les connexions modales avec la promenade de l'Orge en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public
	Axe 4 : Renforcer la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés	ACTION 17 Faciliter les dérangements liés aux promenades à proximité de zones refuges ou sensibles
	Axe 5 : Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire	ACTION 18 Mettre en œuvre des projets de cheminements et les aménagements associés avec les différents partenaires en appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public
		ACTION 19 Mettre en place des points d'observation pour découvrir les cours d'eau, leurs milieux et la faune associée
		ACTION 20 Étudier et redéployer une signalétique, des mobiliers et des clôtures unifiées et repensées pour faciliter et améliorer la découverte du territoire tout en respectant la biodiversité
		ACTION 21 Renforcer la communication autour des paysages du bassin versant de l'Orge pour inciter le public à venir le découvrir dans le respect des milieux naturels

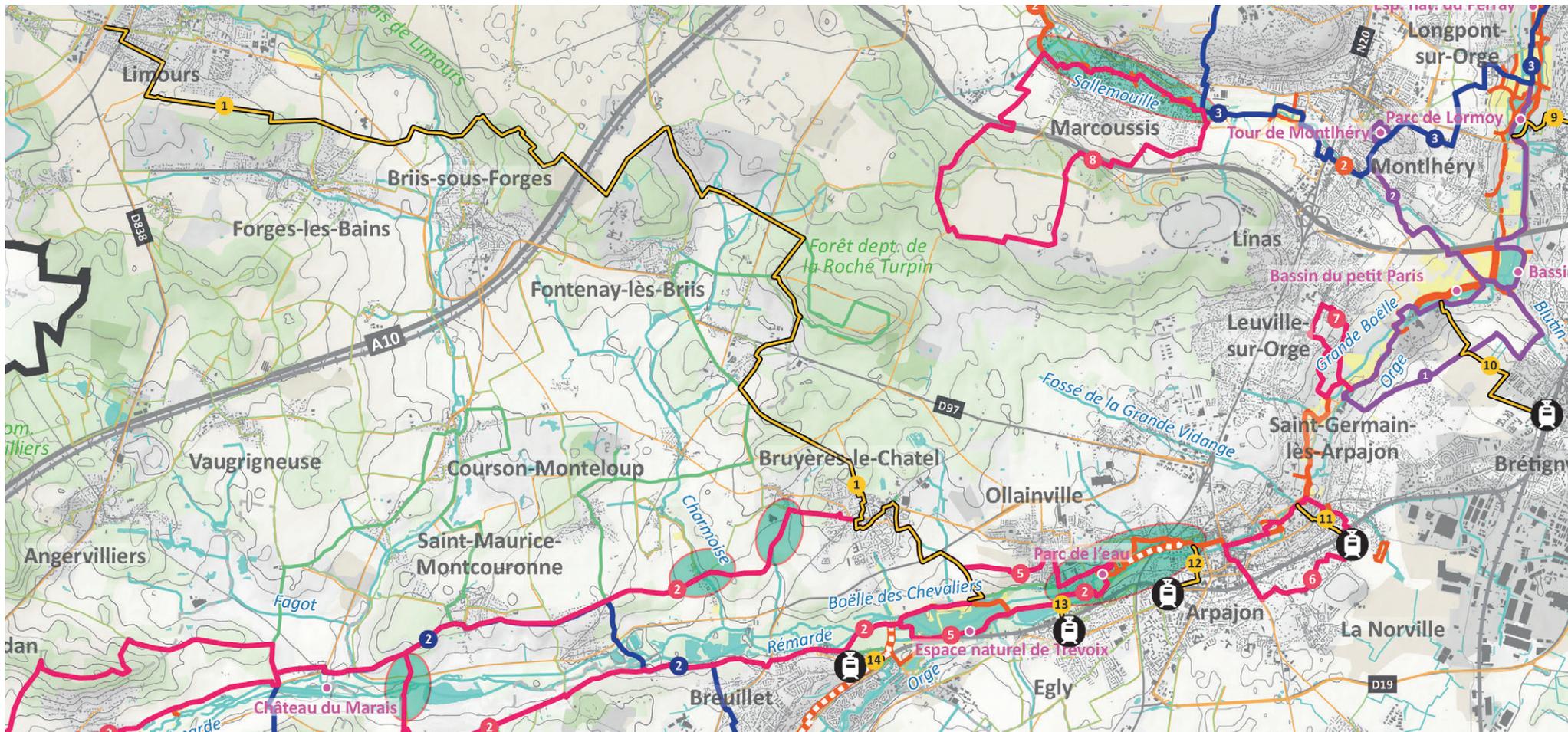


Le lien avec les objectifs de qualité paysagère et les fiches action

L'organigramme ci-dessous reprend les objectifs de qualité paysagère ainsi que les axes et actions qui tiennent compte et qui alimentent les réflexions pour la mise en oeuvre du schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public :

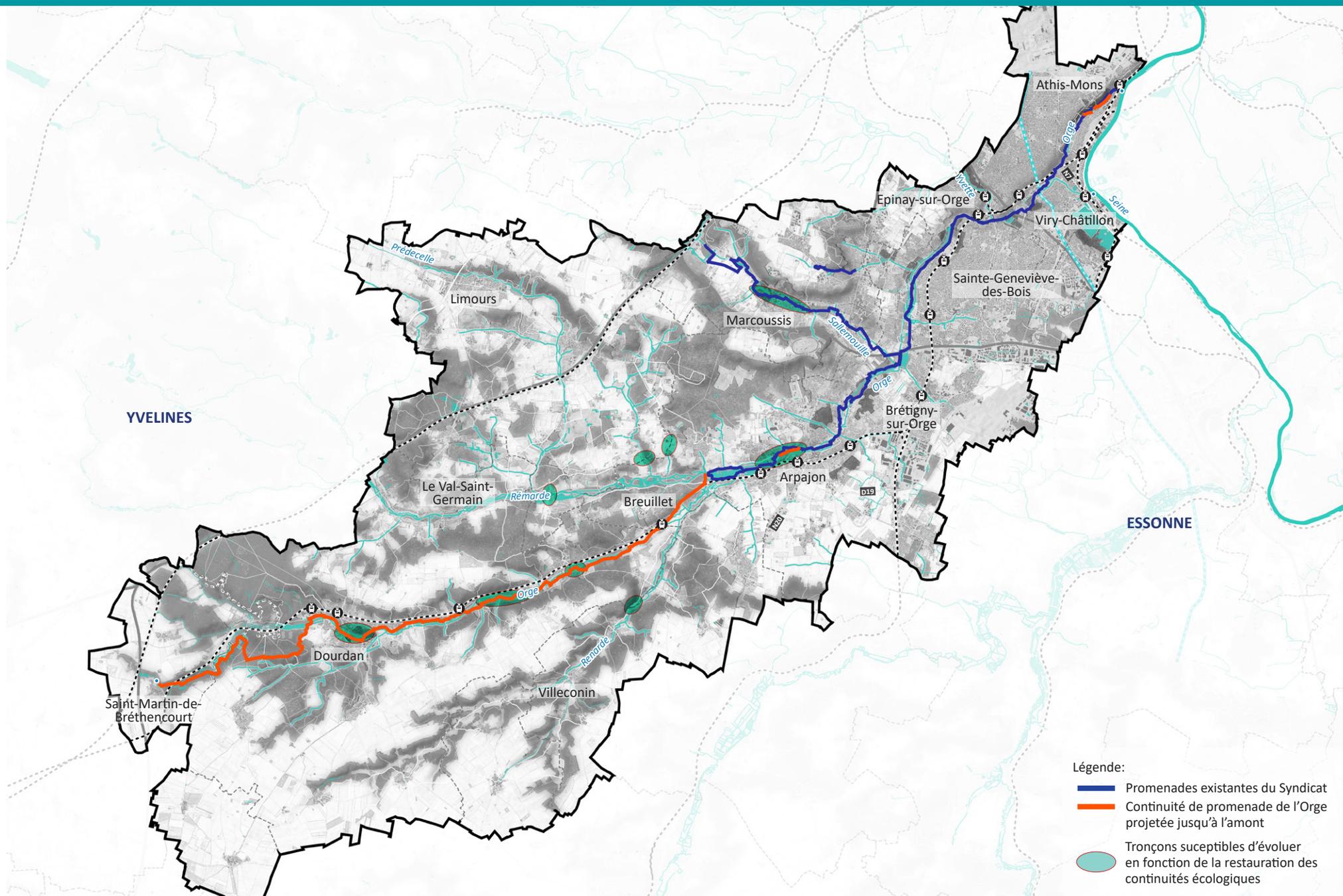
AXES TRANSVERSAUX	
ACTION 3	Définir la vocation des sites et adapter l'aménagement et la gestion en conséquence
	OBJECTIF 2 : REMETTRE LE CYCLE DE L'EAU AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Axe 1 : Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement	
ACTION 11	Intégrer des mesures paysagères dans la désimperméabilisation qualitative d'espaces publics et privés
	OBJECTIF 3 : PARCOURIR NOTRE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES ESPACES DE NATURE
Axe 1 : Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification	
ACTION 15	Étudier et aménager les entrées de site pour renforcer leur qualité paysagère et écologique, et leur identification auprès du public
Axe 2 : Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels	
ACTION 16	Faciliter les connexions modales avec la promenade de l'Orge en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public
Axe 3 : Développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité	
ACTION 18	Mettre en œuvre les projets de cheminements et les aménagements associés avec les différents partenaires en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public
Axe 4 : Favoriser la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés	
ACTION 19	Mettre en place des points d'observation pour découvrir les cours d'eau, leurs milieux et la faune associée
Axe 5 : Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire	
ACTION 20	Étudier et redéployer une signalétique, des mobilités et des clôtures unifiées et repensées pour faciliter et améliorer la découverte du territoire tout en respectant la biodiversité





2/ LE SCHÉMA DIRECTEUR EN TRACÉS

L'Orge : la grande promenade du territoire à prolonger



LA PROMENADE ACTUELLE :

La promenade de l'Orge s'étend de la confluence avec la Seine, jusqu'au bassin de Trévoix (situé sur la commune de Bruyères-le-Châtel). La promenade traverse l'ensemble des sites de l'Orge, qui se trouvent de plus en plus saturés en termes de fréquentation, lors de périodes de fortes affluences. Cette sur-fréquentation induit également une saturation de la promenade, et ainsi un risque pour les milieux traversés.

L'ensemble du tronçon est bien aménagé, et plutôt apprécié des usagers. Le schéma directeur ne vise donc pas à modifier son tracé ou son aménagement. Cependant, des discontinuités existent au niveau de quelques secteurs clés :

- le tronçon entre la promenade Sinaïa et le coteau des Vignes à Athis-Mons
- la Traversée de la N20 entre Arpajon et Ollainville

OBJECTIFS D'UNE CONTINUITÉ DE PROMENADE POUR L'ORGE :

Suite à la phase diagnostic du Plan de Paysage et la définition concertée des enjeux, une des ambitions majeures consiste à prolonger la promenade de l'Orge pour « aller le plus loin possible vers l'amont du territoire ».

Cette ambition porte des conditions en matière d'usages et de tracé :

- La continuité de promenade doit être facilitée et sécurisée pour ses usagers
- Le dessin de son tracé doit tenir compte des milieux, de la biodiversité, il doit pouvoir laisser des zones de quiétudes pour la faune et la flore
- La promenade s'oriente vers un parcours « lent/de découverte » et n'est pas un itinéraire pour les déplacements et mobilités à vélos du quotidien

Proposer une continuité de promenade consiste également à résorber les discontinuités de la promenade existante par un travail progressif sur du rachat. La promenade de l'Orge projetée d'amont en aval adaptera son tracé en tenant compte de l'évolution morphologique des cours d'eau prévus dans le cadre de l'étude globale de restauration hydromorphologique réalisée en 2023 par le Syndicat de l'Orge.

A PROPOS DES VÉLOS ET DES TROTINETTES :

Actuellement la promenade de l'Orge est très empruntée par les vélos. Il est nécessaire de prévoir un itinéraire pour les deux roues pour éviter les conflits d'usages entre piétons et cyclistes notamment pour des questions de vitesse et de respect des règles. Pour cela, un seul chemin par site accueillera les deux roues, il pourra s'agir du chemin principal, qui aura un revêtement et une largeur adaptés au partage de la voirie entre piétons et cyclistes, tout en limitant la prise de vitesse. Un éventuel tracé transversal de la vallée pourra également accueillir les deux roues en fonction du site.

Les zones de stationnement des vélos sont à développer. Pour des raisons de sécurité et de praticité, elles pourront être implantées à proximité de zones récréatives (espaces de pique-nique, zones sportives, etc.)

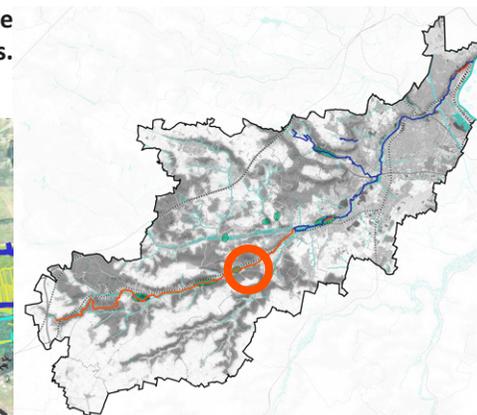
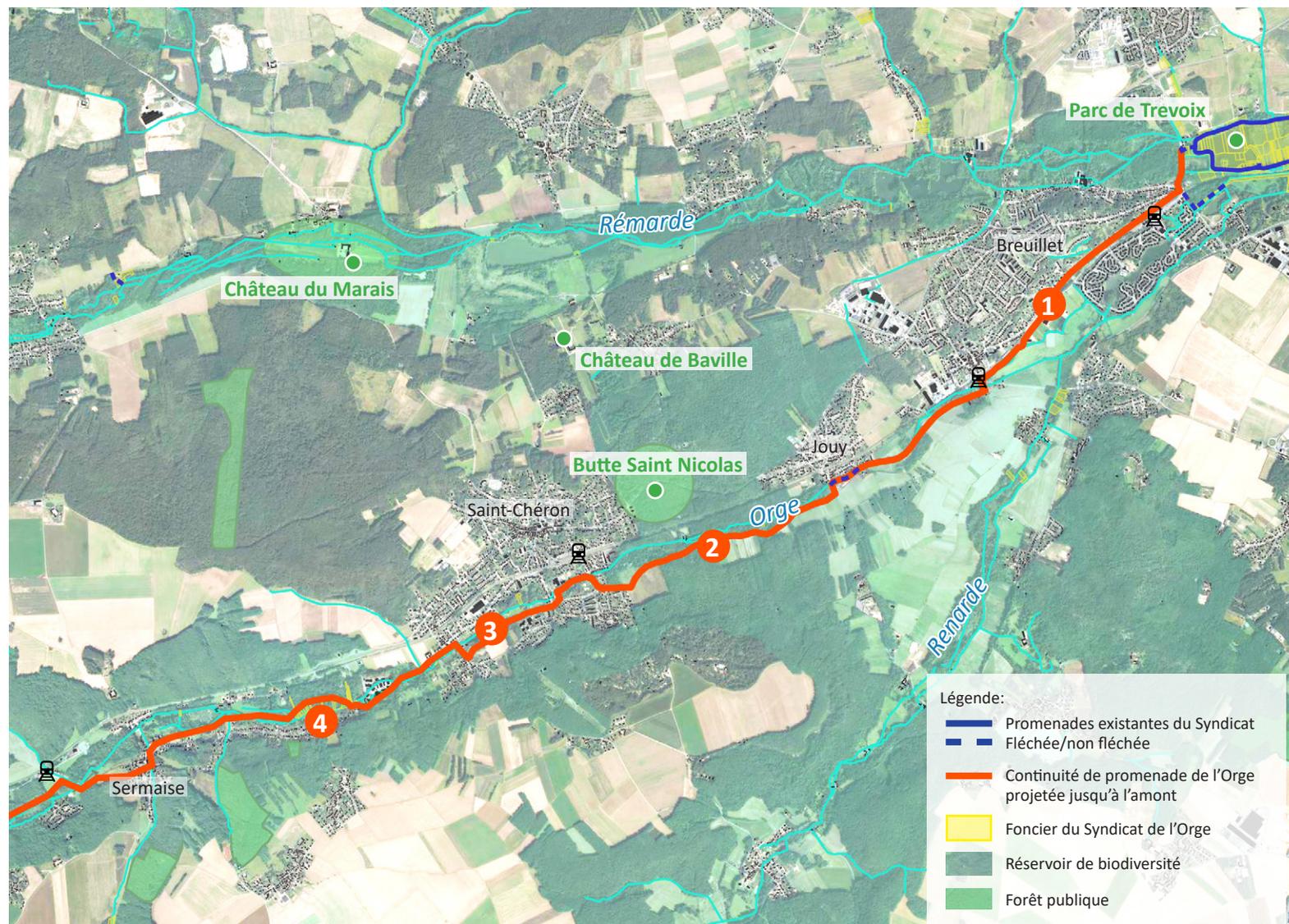
A NOTER

- **L'étude globale de restauration hydromorphologique des cours d'eau va induire une évolution des tracés imaginés. La promenade proposée par le schéma directeur ne passe pas au bord des cours d'eau sur les secteurs qui ont été fléchés par l'étude. Ces tronçons qui sont susceptibles d'évoluer dans les années à venir accueillent donc des tracés de principe.**
- **Plusieurs communes et communautés de communes font évoluer leur réseau piéton/vélo au fur et à mesure, le schéma directeur devra s'adapter à ces évolutions.**
- **Le schéma directeur est donc un guide qui donne des principes à suivre mais l'emplacement exact des cheminements dessinés peut évoluer en fonction des études annexes.**

L'Orge : la grande promenade du territoire à prolonger

DE TREVOIX À SERMAISE PAR LA VALLÉE DE L'ORGE :

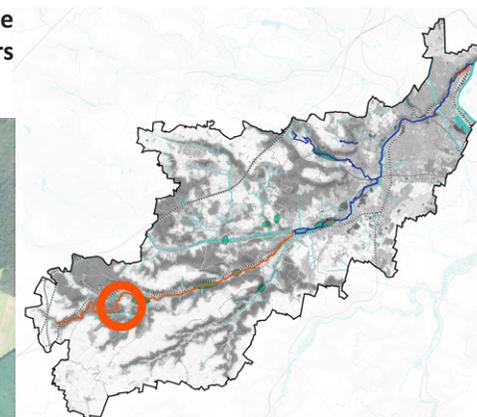
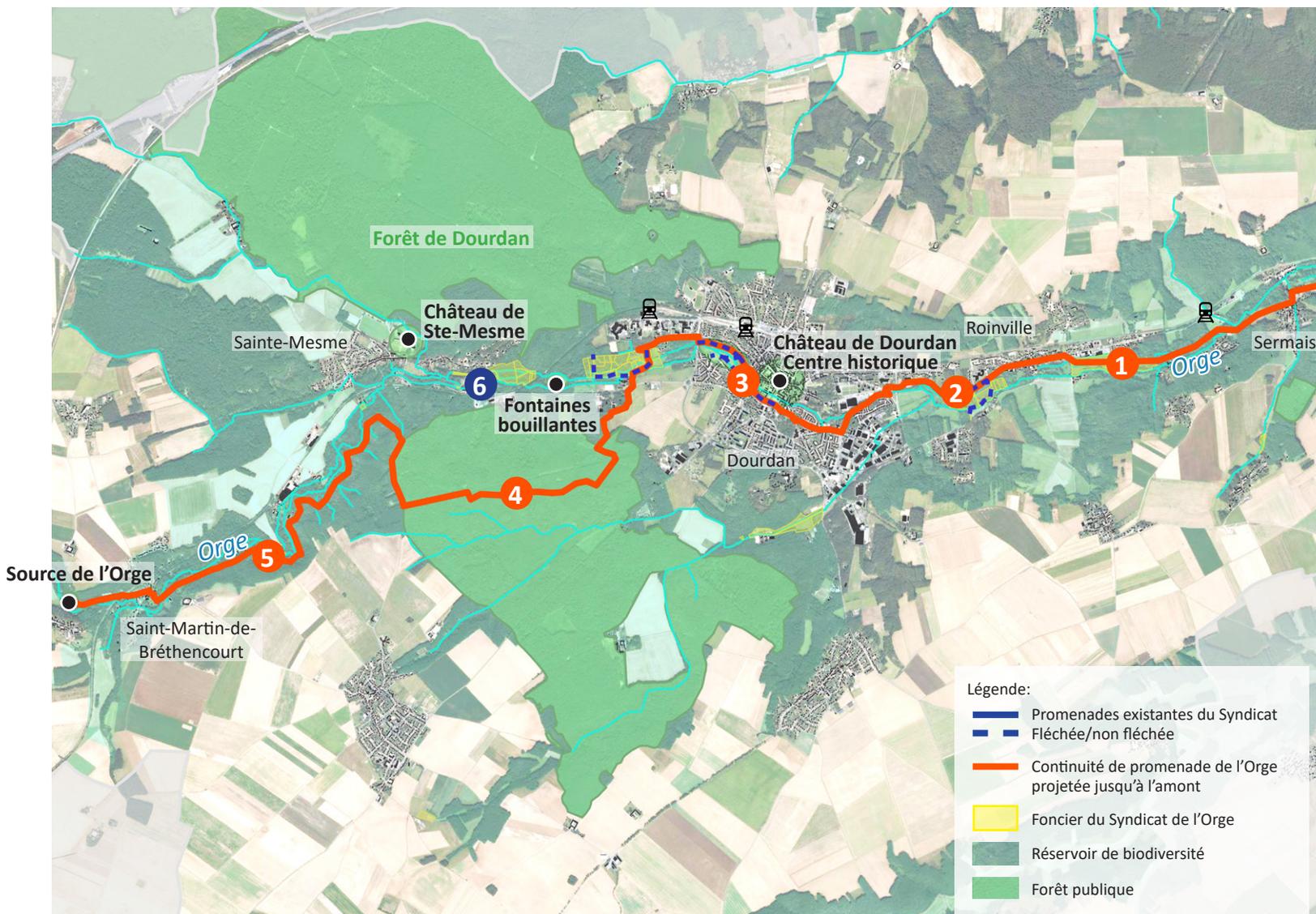
Le prolongement de la continuité de promenade située entre Breuillet et Sermaise se raccroche au bassin de Trévoix, où se termine la promenade actuelle de l'Orge. Le tracé imaginé se situe principalement en fond de vallée, et suit le plus possible des tronçons de circulations douces existants.



- 1** *Passage par la rue nouvelle et rue des prairies*
Eviter les axes trop passants et les passages à niveau
- 2** *Séquence bois des herbages*
Entre forêts et champs, circuler sur un sentier existant en fond de vallée, distant de l'Orge
- 3** *Séquence urbaine à Saint-Chéron*
Limitier les passages dans les rues grâce au système de parcs
- 4** *Séquence forestière - «Les Roseaux»*
Faire passer la promenade en périphérie du foncier du Syndicat de l'Orge - situé en bordure de rivière - pour en faire un espace sanctuarisé

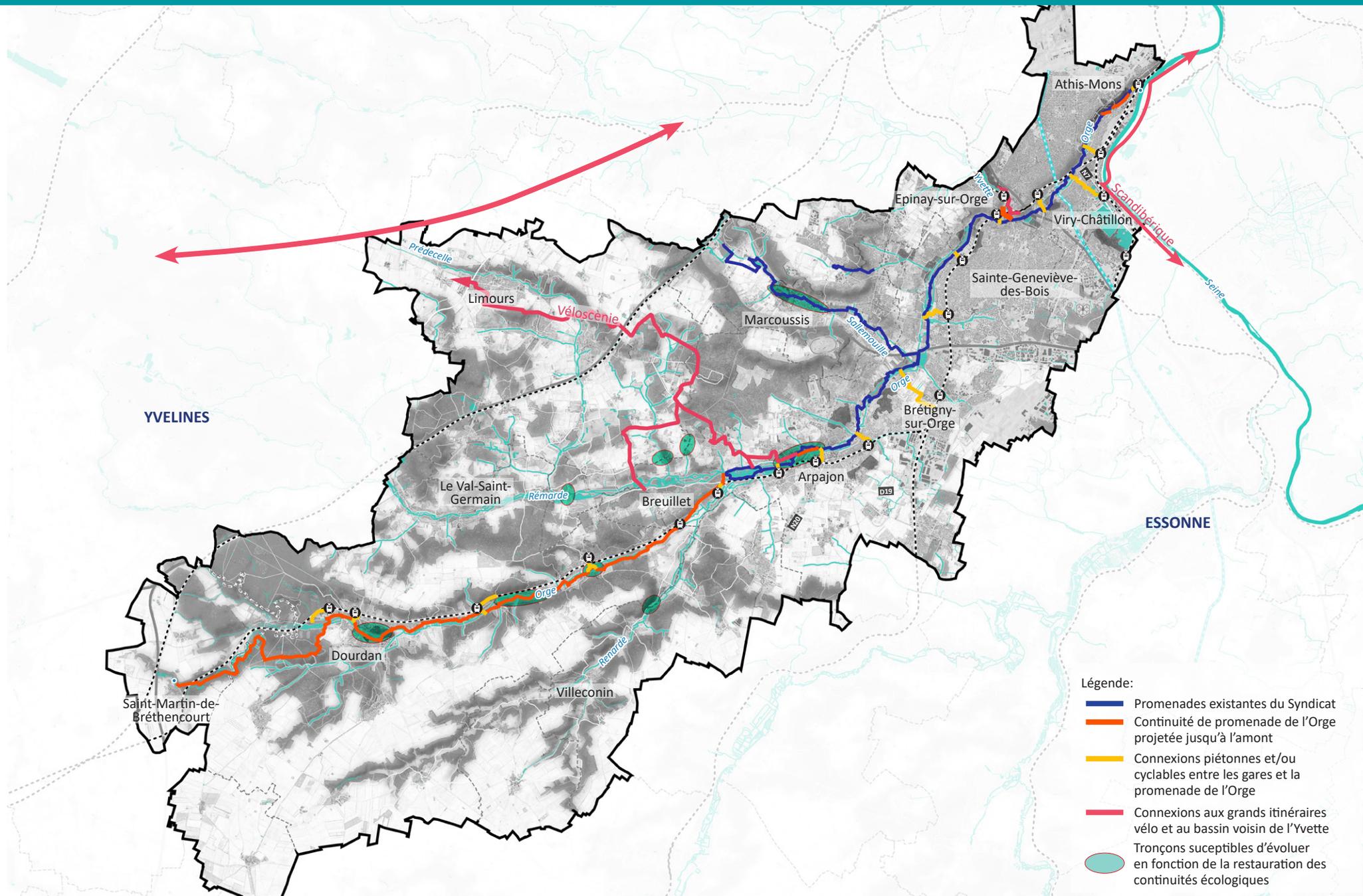
DE SERMAISE À LA SOURCE DE L'ORGE :

Ce second tronçon situé entre Sermaise et les sources de l'Orge propose à la fois un parcours en fond de vallée, et un parcours dans la forêt de Dourdan qui permet de contourner l'impasse située au niveau du site des fontaines bouillantes. Il traverse Dourdan et propose un parcours patrimonial. La promenade de l'Orge prend fin au niveau des sources de l'Orge, et des ruines du lavoir.



- 1** Site de Mesnil Grand
Faire passer la promenade en périphérie du foncier du Syndicat de l'Orge - situé en bordure de rivière - pour en faire un espace sanctuarisé
- 2** Un nouveau site le plan d'eau de la Grange de Malassis
Faire passer le tracé de la promenade par le nord du bassin
- 3** Découvrir Dourdan d'est en ouest
Offrir un parcours entre patrimoine d'eau et de bâti
- 4** Profiter d'une séquence forestière
Découvrir la forêt de Dourdan
Aménager une traversée de la rivière au niveau du bassin du Grillon (ou décaler le chemin)
- 5** Rejoindre la source
S'appuyer sur le chemin de petite randonnée
- 6** Le centre de Sainte-Mesme et les Fontaines bouillantes en impasse
Limiter la fréquentation

Faciliter la mobilité sur la promenade de l'Orge grâce aux gares et aux eurovéloroutes



LA SITUATION ACTUELLE :

La ligne du RER C circule dans l'ensemble de la vallée de l'Orge, de l'amont à l'aval en direction ou en provenance de Paris. Cela induit la présence d'une multitude de gares localisées en relation très proche avec la rivière (18 gares) sans que cette proximité ne soit mise en valeur ou facilitée par des aménagements ou des éléments de signalétique. Pourtant, cette proximité permettrait d'amplifier l'usage des transports en commun en remplacement de la voiture pour les usagers qui pourraient emprunter le RER C pour se rendre dans la vallée de l'Orge. De plus, le territoire n'accueille pas d'eurovéloroutes, mais il est très proche de la Véloscénie qui passe par Limours, et la Scandibérique qui longe les rives de la Seine. Actuellement, il n'existe pas de liaisons entre la promenade de l'Orge et ces deux itinéraires vélos.

FACILITER LES CONNECTIONS AVEC LES GARES RER :

Pour faciliter les accès à la promenade, il est donc nécessaire de faciliter systématiquement les accès à l'Orge depuis les gares RER par :

- Des parcours qui permettent d'accéder à la vallée et aux sites de la manière la plus directe et la plus facile à retenir
- La mise en place d'une signalétique simple pour faciliter la lisibilité des parcours. Prévoir une signalétique directionnelle (cf. partie sur « la signalétique directionnelle au cœur des sites et sur la promenade »)
- La mise en œuvre d'aménagements urbains associés à de la signalétique en fonction des communes et des besoins

Deux types de connexions entre les gares et la vallée de l'Orge sont à prendre en compte et à aménager différemment :

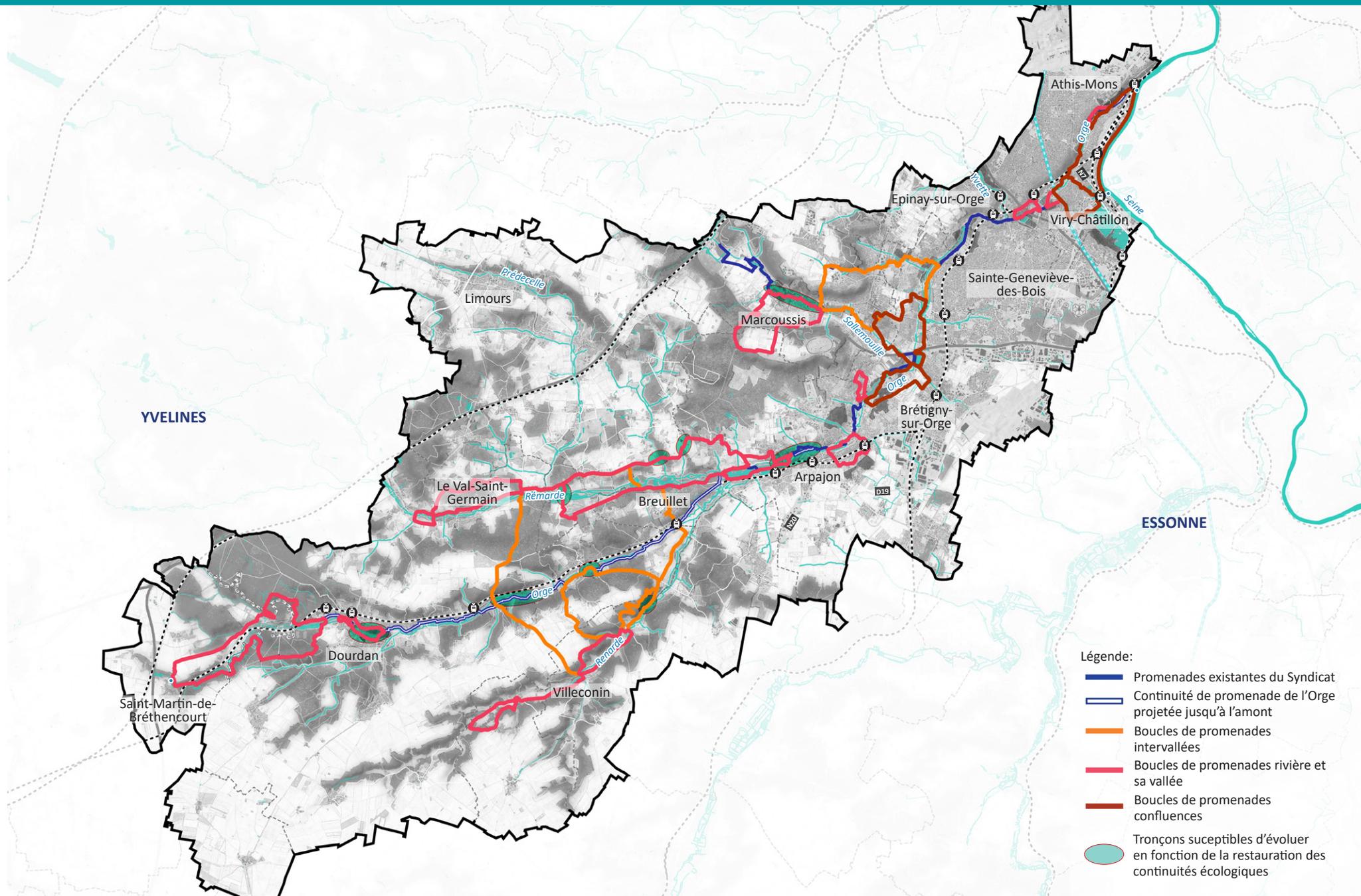
- Les accès à la promenade linéaire de l'Orge
- Les accès aux sites de l'Orge

FACILITER LES CONNECTIONS AUX TERRITOIRES VOISINS ET AUX EUROVÉLOROUTES :

Pour faciliter les accès aux autres itinéraires de promenade piétonne et cyclable existants, il convient de :

- Connecter la promenade de l'Orge à la promenade de l'Yvette au niveau du secteur de la confluence entre l'Orge et l'Yvette
- Connecter les voies cyclables du territoire à la Véloscénie (tronçon situé entre Arpajon/Breuillet et Limours) et la Scandibérique (via les rives de la Seine)

Valoriser l'ensemble des rivières par les boucles de promenade



LA SITUATION ACTUELLE ET LES ENJEUX ASSOCIÉS :

Le territoire d'étude correspond au vaste bassin versant de l'Orge qui comprend plusieurs affluents aux vallées sensiblement différentes les unes des autres en matière de paysage et d'ambiances associées. Pourtant, actuellement, il n'existe que deux promenades au niveau de la partie aval de la vallée de l'Orge, et dans la vallée de la Sallemouille, mais contenant encore quelques discontinuités de promenades.

Les parcours définis par le Syndicat de l'Orge ne permettent donc actuellement pas de valoriser l'ensemble des rivières et le territoire plus globalement. Le déploiement de boucles de promenades pourrait donc répondre à ce déséquilibre territorial entre la promenade de l'Orge, et la discontinuité avec les affluents et vallées associées. La création d'un réseau de promenades permettrait également de diffuser la fréquentation plus largement sur un ensemble plus vaste que la promenade actuelle et les sites qui y sont associés.

Cet enjeu s'inscrit dans l'objectif qualité paysagère 3, défini par le Plan de Paysage, dont l'axe 3 consiste à développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité. Il a conduit à la création de l'action 19 «mettre en œuvre les projets de cheminement et les aménagements associés avec les différents partenaires en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public». La création de boucles doit donc tenir compte de cette fiche action, consultable dans le livrable de la phase 3 du Plan de Paysage.

DES BOUCLES THÉMATIQUES DÉPLOYÉES SUR UNE ÉCHELLE ÉLARGIE :

Les boucles de promenade ont été dessinées en tenant compte des contraintes et attentes suivantes :

- Des boucles qui s'appuient sur les rivières, leurs sites et leur vallées mais aussi d'autres attraits du territoire
- Des boucles qui permettent de découvrir le paysage des vallées, les milieux et le petit patrimoine local

Des promenades qui s'appuient en premier lieu sur des itinéraires existants (itinéraires départementaux, PDIPR, chemins de randonnées, circulations douces des communautés de communes) et qui nécessitent la création de cheminements sur certains tronçons

- Des secteurs où très peu de tronçons sont propriétés du Syndicat de l'Orge, le déploiement des boucles doit donc être réalisé en partenariat avec les acteurs du territoire en charge de ce sujet (département, communautés de communes, communes)

Trois catégories de boucles thématiques ont été dessinées :

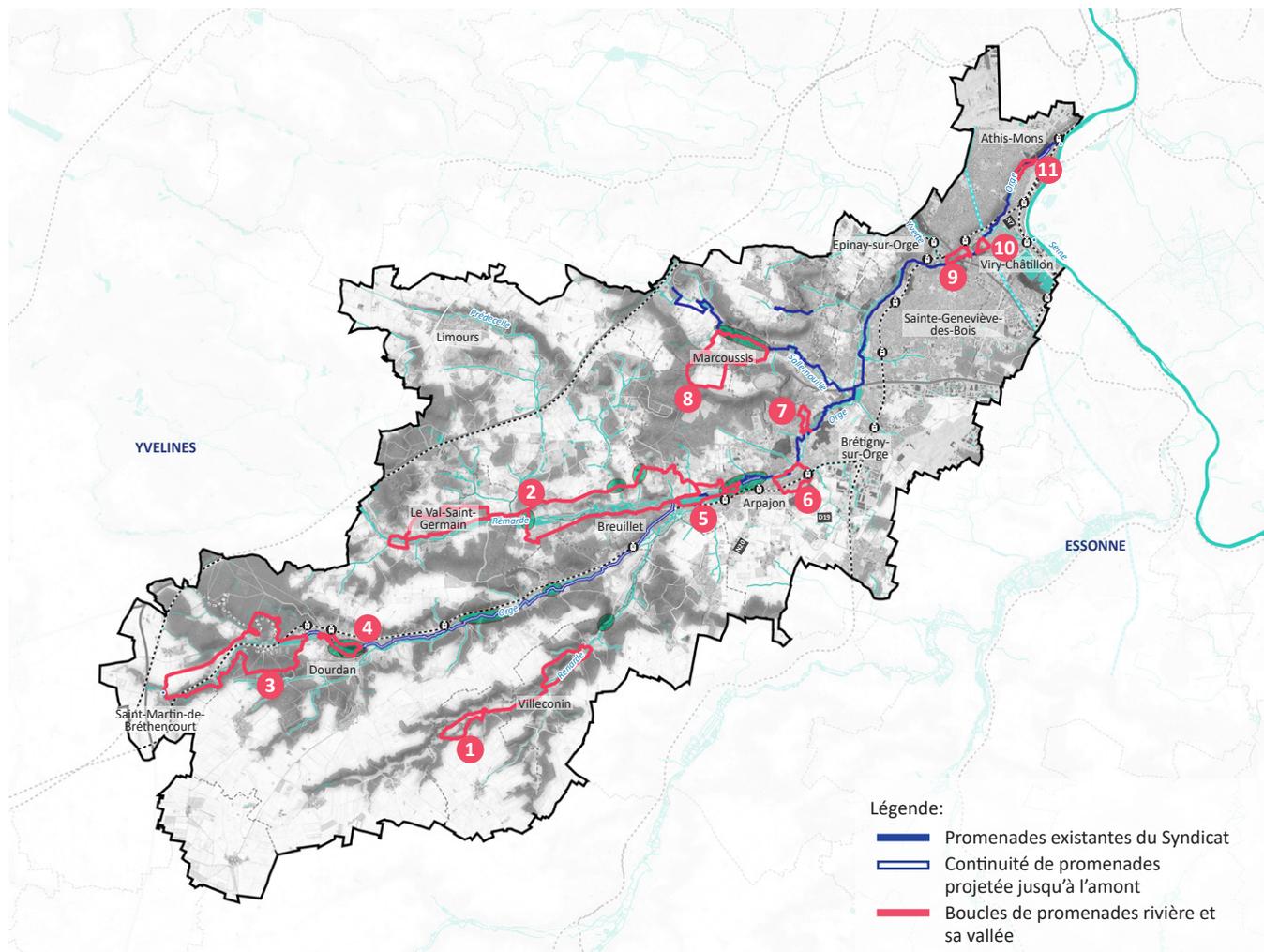
- Les boucles de promenades « intervallées »
- Les boucles de promenades « les rivières et leur vallée »
- Les boucles de promenades « confluences »

Leur itinéraire est détaillé dans les pages qui suivent.

Valoriser l'ensemble des rivières par les boucles de promenade

LES BOUCLES «RIVIÈRES ET LEUR VALLÉE» :

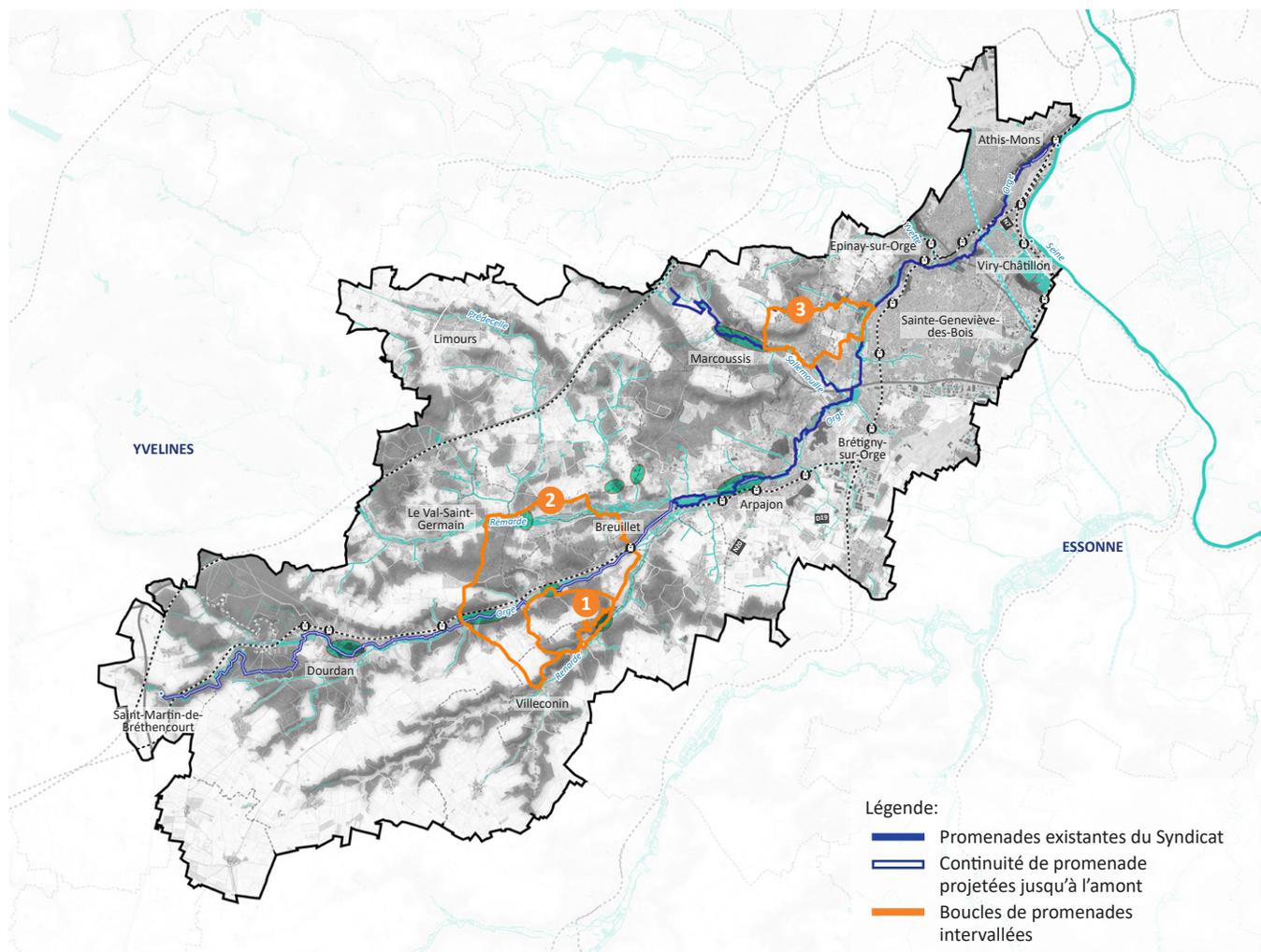
- 11 boucles proposées, dont 6 en appui sur les promenades existantes du Syndicat de l'Orge
- des boucles qui couvrent les différentes rivières affluents de l'Orge
- des itinéraires qui passent par des points hauts pour disposer de vues d'ensemble
- des itinéraires qui passent par des éléments patrimoniaux
- des longueurs de boucles variables adaptées aux différentes pratiques



- 1 Vallée de la Renarde - 13,7 km
- 2 Vallée de la Rémarde - 30,7 km
- 3 Aux sources de l'Orge - 19,3 km
- 4 Dourdan : patrimoine et cours d'eau - 4,9 km
- 5 Du parc de l'eau au bassin de Trévoix - 7,3 km
- 6 De la Norville à Arpajon par St Germain - 4,7 km
- 7 De Leuville au moulin d'Aulnay - 3,1 km
- 8 De la Sallemouille à la forêt de la Roche Turpin - 10,4 km
- 9 La voie ferrée en balcon sur l'Orge - 3 km
- 10 Le parc Duparchy - 1,7 km
- 11 Découverte du Coteau des vignes - 3 km

LES BOUCLES «INTERVALLÉES» :

- 2 boucles en partie amont entre les vallées de la Rémarde, la Renarde et l'Orge
- 1 boucle en partie aval entre la Sallemouille, le Mort Rû et l'Orge, qui s'appuie sur les aménagements existants réalisés par le Syndicat de l'Orge
- des boucles qui permettent de traverser les différentes vallées du territoire, et de découvrir différentes ambiances paysagères
- des itinéraires qui passent par des points hauts pour disposer de vues d'ensemble

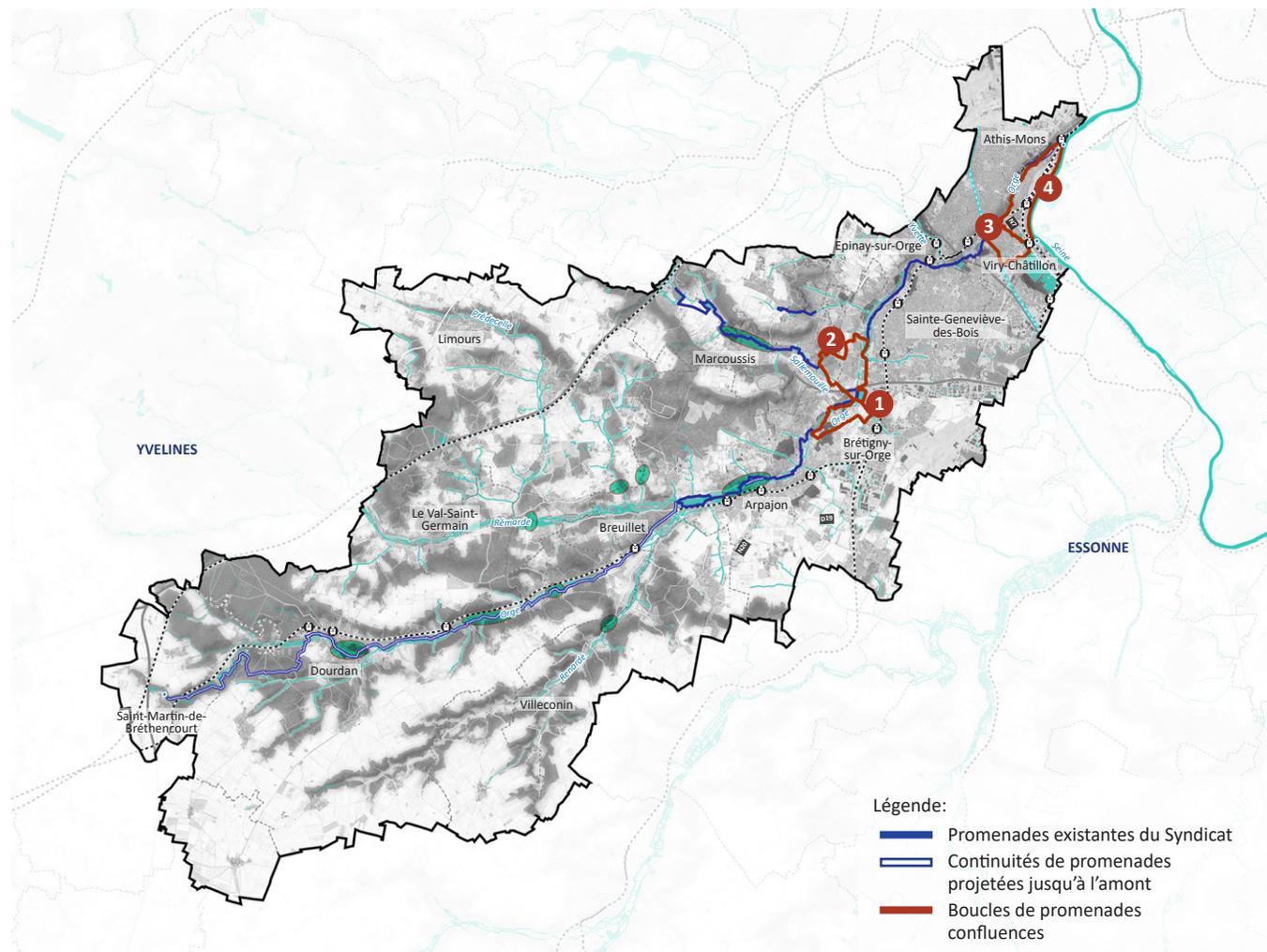


- 1 A la rencontre de l'Orge et de la Renarde - 12,2 km
- 2 A la rencontre de l'Orge, la Rémarde et la Renarde - 25,3 km
- 3 A la rencontre de l'Orge, du Mort Ru et de la Sallemouille - 15 km

Valoriser l'ensemble des rivières par les boucles de promenade

LES BOUCLES «CONFLUENCES» :

- 4 boucles situées sur la partie aval du territoire
- un territoire très urbanisé, où les rivières se font discrètes
- des boucles moyennes permettant de découvrir le territoire patrimonial et des vues sur le grand paysage



- 1 L'Orge et le Blutin par la côte de Valorge - 6,8 km
- 2 L'Orge et la Sallemouille par la tour de Montlhéry - 9,8 km
- 3 L'Orge, la Morte rivière et les lacs d'Essonne par l'Aqueduc - 5,8 km
- 4 L'Orge et la Seine par la Morte Rivière - 9,4 km



3/ SE PROMENER - LA MATÉRIALITÉ DES CHEMINEMENTS

Se promener : la matérialité des cheminements

TRACÉS DANS LE FONCIER DU SYNDICAT

Un guide pour les nouveaux cheminements et les rénovations de chemins existants au fur et à mesure

• Pourquoi définir une matérialité ?

- > Définir une Identité
- > Participer aux objectifs du Syndicat de l'Orge (lutte contre l'inondation, protection des milieux)
- > Faire valoir les principes fondamentaux du Syndicat de l'Orge (vitesse, types de mobilité, gestion des flux...)

• Pourquoi définir une hiérarchie ?

- > Faciliter la compréhension de l'organisation des sites
- > Permettre de découvrir les lieux de différentes manières dans différentes échelles à différentes vitesses
- > Renforcer la protection des milieux (limite du flux, du bruit et de la vitesse) selon les espaces

Une hiérarchie à 3 niveaux pour répondre aux besoins partagés de la gestion, de la protection des milieux et de l'accueil du public

TRACÉS HORS FONCIER DU SYNDICAT

Un guide qui n'a pas de vocation réglementaire qui ne peut donc imposer d'aménagements

Des situations diverses (accès et transitions entre promenade de l'Orge et centres urbains par un changement de revêtement de sol, trottoirs en milieux urbains, chemins communaux agricoles, chemins de randonnée) qui doivent avant tout présenter une cohérence d'aménagement selon leur situation propre

Mais les propositions du guide peuvent être supports de réflexion pour la réfection ou l'aménagement des espaces de mobilités identifiés au schéma directeur ou l'aménagement de zones humides ouvertes au public

LES PRINCIPALES ACTIONS CONCERNÉES

ACTION 18 Mettre en œuvre les projets de cheminements et les aménagements associés avec les différents partenaires en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public

ACTION 20 Étudier et redéployer une signalétique, des mobilités et des clôtures unifiées et repensées pour faciliter et améliorer la découverte du territoire tout en respectant la biodiversité

ACTION 11 Intégrer des mesures paysagères dans la désimperméabilisation qualitative d'espaces publics et privés

3 TYPOLOGIES DE CHEMINEMENTS



CHEMINEMENTS PRINCIPAUX
CIRCULATIONS MAJEURES DU SITE



CHEMINEMENTS SECONDAIRES
CIRCULATIONS SECONDAIRES DU SITE



CHEMINEMENTS TERTIAIRES
CIRCULATIONS MINEURES DU SITE

ADAPTABILITÉ

Dans de nombreux cas, la rénovation des cheminements existants ne pourra mettre en place les recommandations de ce guide : largeurs non disponibles, cheminement béton sur conduite, platelage bois...

Les largeurs de cheminements et les revêtements envisagés doivent également **tenir compte du passage des véhicules d'entretien des agents du Syndicat de l'Orge (largeur de 3 mètres minimum)** : revêtements pérennes, qui résistent au poids du passage des véhicules....

Il convient de s'adapter aux situations le mieux possible au cas par cas pour, d'une part, gérer les contraintes et, d'autre part, pour renforcer la valorisation des milieux et leur découverte (exemple du platelage bois à la prairie des cinq arches). Dans le même esprit, une réflexion se doit d'être menée sur les sites existants quant à la possible suppression de cheminements (conçus ou buissonniers) pour renforcer la préservation des milieux.



CHEMINEMENTS PRINCIPAUX CIRCULATIONS MAJEURES DU SITE

Quels modes souhaités :

Piétons, PMR, cycles, trottinettes... avec priorité piéton

Quels modes interdits :

Scooters, motos, voitures

Passage en véhicule technique du syndicat et secours :

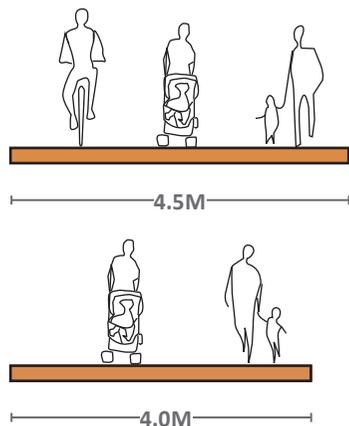
Possible

Échelles de largeur :

De 4m à 4.5m total

Matériaux acceptables :

■ «Revêtements lisses»



CHEMINEMENTS SECONDAIRES CIRCULATIONS SECONDAIRES DU SITE

Quels modes souhaités :

- Sur les plus gros axes : Piétons, PMR, cycles, trottinettes... avec priorité piéton forte et vitesse limitée

- Sur les axes plus étroits sans revêtement lisse : Piétons, PMR

Quels modes interdits :

- Scooters, motos, voitures

- Sur axes étroits cycles et EDP (engin de déplacement personnel) déconseillés ou au pas

Passage en véhicule technique du syndicat et secours :

Possible mais nécessite des fondations spécifiques

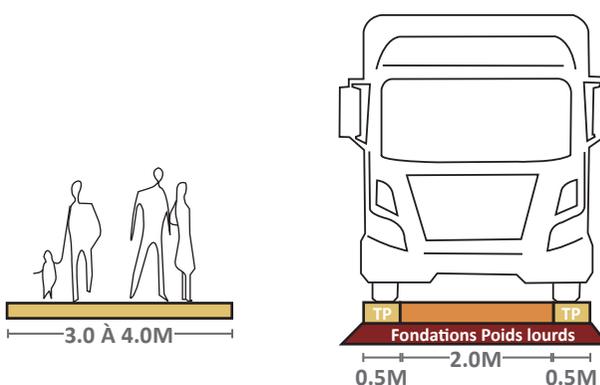
Échelles de largeur :

- généralement entre 3m et 4m maximum

Matériaux acceptables :

■ «Revêtements lisses»

■ «Revêtements meubles»



CHEMINEMENTS TERTIAIRES CIRCULATIONS MINEURES DU SITE

Quels modes souhaités :

Piétons, PMR

Quels modes interdits :

Scooters, motos, voitures, cycles et EDP

Passage en véhicule technique du syndicat et secours :

Non

Échelles de largeur :

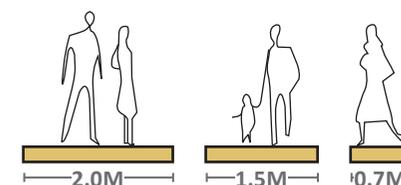
- 1.5m à 2m de largeur en général

- 0.7m pour le passage d'une personne en mode sente sans obstacles latéraux

Matériaux acceptables :

■ «Revêtements lisses»

■ «Revêtements meubles»



Nota : Pour dissuader les usages EDP et conserver le plus de calme possible, un revêtement meuble est préférable mais il est moins adapté pour les poussettes ou fauteuils roulants.

Nota : Pour accueillir le passage des véhicules d'entretien tout en gardant une largeur de cheminement réduite, il est possible de mettre en place une piste de largeur faible (2m) accompagnée d'accotements bilatéraux en terre-pierre (voir schéma ci-dessus).

Se promener : la matérialité des cheminements

	■ « REVÊTEMENT LISSE »	■ « REVÊTEMENTS MEUBLES »			
	REVÊTEMENT PERMÉABLE DE COULEUR CLAIR <i>type Urbalith®, Deco'Drain®, Qualirain®...</i>	STABILISÉ MÉCANIQUE	TERRE BATTUE	HERBE TONDUE	COPEAUX BOIS
					
ADAPTABILITÉ AUX DIFFÉRENTS USAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Poids lourd : ++ • Véhicule léger : +++ • Vélo et PMR : +++ • Piéton : +++ • Entrée de site : + • Aire de retournement : ++ • Pente : + • Indondabilité : + • Fondations : ✓ • Usages en pente : +++ 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids lourd : + • Véhicule léger : + • Vélo et PMR : - • Piéton : +++ • Entrée de site : +++ • Aire de retournement : ++ • Pente : - • Indondabilité : + • Fondations : ✓ • Usages en pente : + 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids lourd : -- • Véhicule léger : - • Vélo et PMR : - • Piéton : +++ • Entrée de site : + • Aire de retournement : ++ • Pente : - • Indondabilité : - • Fondations : ✓ • Usages en pente : - 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids lourd : -- • Véhicule léger : -- • Vélo et PMR : - • Piéton : +++ • Entrée de site : - • Aire de retournement : - • Pente : + • Indondabilité : +++ • Fondations : X • Usages en pente : +++ 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids lourd : -- • Véhicule léger : -- • Vélo et PMR : - • Piéton : +++ • Entrée de site : + • Aire de retournement : - • Pente : - • Indondabilité : +++ • Fondations : X • Usages en pente : -
COÛTS DE CRÉATION (prix d'entretien à prendre en compte)	Echelles de prix élevées, entre 30€/m ² et 55€/m ²	Echelles de prix faibles, proche de 10€/m ²	Echelles de prix faibles, proche de 10€/m ²	Echelles de prix faibles, proche de 3€/m ² (Economies si non besoin de plantation)	Echelles de prix faibles, inférieure à 10€/m ² (Economies si copeaux issus de travaux de taille en régie)

FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE / RÈGLES DE BONS PRINCIPES :

Lors de l'aménagement de cheminements, le choix du revêtement découle d'une réflexion croisée sur les usages attendus et sur les contraintes techniques de réalisation et de protection des milieux.

Distance à la rivière : Afin de préserver le cours d'eau des risques de pollution, limiter les risques de chute et le piétinement des milieux liés à la rivière, il est préférable de conserver une distance minimale de 10 mètres entre le cours d'eau et la promenade.

Harmonisation : Attention à l'accord entre les teintes et textures des revêtements. Il vaut mieux limiter leur diversité pour éviter l'effet patchwork.

Sites patrimonial protégé : Le choix de revêtement doit être soumis à l'ABF pour avis.

Liants chimiques : À éviter dans les enrobés à proximité des cours d'eau pour limiter les pollutions.

Enrobé : L'enrobé, surtout hors foncier du syndicat, peut être stratégiquement conservé en des endroits très spécifiques, de préférence de couleur claire et éloignés des milieux humides et cours d'eau.

Perméabilité : Conserver le maximum de surface perméable afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la source et favoriser un sol vivant (laisse passer l'air, l'eau et les micro-organismes) en lien avec la trame brune. Cette perméabilité peut se traduire par/se retrouver dans un revêtement « naturel » type un cheminement en terre, enherbé ou en copeaux bois ou par/dans un revêtement artificiel de type gravier, enrobé poreux, béton poreux, stabilisé...

Cependant, sur certains secteurs, notamment dans les zones inondables, il est plus judicieux de choisir un cheminement en terre ou enherbé qu'un cheminement en enrobé poreux par exemple. En effet, lors d'une crue les sédiments transportés par le cours d'eau vont s'accumuler dans les pores du revêtement artificiel et ralentir l'infiltration de l'eau. Il peut aussi être choisi un revêtement non perméable, en faisant en sorte que le cheminement pente vers un espace vert de pleine terre à proximité. Celui-ci va infiltrer l'eau qui ruisselle sur ce cheminement. Une pollution accidentelle sera aussi visible dans cet espace vert et pourra être traitée rapidement par décaissement et remplacement du sol.



4/ SE REPÉRER - SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

Se repérer : la signalétique directionnelle

TRACÉS DANS LE FONCIER DU SYNDICAT

• Quel but de la signalétique directionnelle ?

- > Unifier la signalétique directionnelle sur l'ensemble des promenades, sites et boucles pour faciliter la compréhension du public et l'identification «lien aux rivières»
- > Repérer les connexions transversales liées aux mobilités du quotidien (accès gare, centre-ville, écoles...)

• Que retenir de l'existant ?

- > Une gamme bois et peinture bien identifiable et efficace
- > Mais encore quelques éléments anciens «pas à la charte» dans certains endroits
- > Parfois une accumulation de données sur un même support qui brouille l'information
- > Un manque de signalisation à certains endroits qui ne pose pas de soucis aux habitués/locaux mais compliquant la situation pour les promeneurs du territoire élargi

Différents systèmes possibles selon le contexte sur lequel appuyer cette signalétique

Des éléments discret mais facile à comprendre, peu volumineux

TRACÉS HORS FONCIER DU SYNDICAT

Un guide qui n'a pas de vocation réglementaire qui ne peut donc imposer d'aménagements

• Que retenir de l'existant (exemples : promenade de la Sallemouille) ?

- > Une absence de signalétique hors des sites qui rend difficile la continuité de promenade sauf habitués/locaux
- > Quelques traversées de voiries difficiles dont la sécurisation est à renforcer

Différents systèmes possibles selon les moyens qui peuvent être mis en place (moyens financiers) et le contexte sur lequel appuyer cette signalétique

LES PRINCIPALES ACTIONS CONCERNÉES

ACTION 18 Mettre en œuvre les projets de cheminements et les aménagements associés avec les différents partenaires en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public

ACTION 20 Étudier et redéployer une signalétique, des mobilités et des clôtures unifiées et repensées pour faciliter et améliorer la découverte du territoire tout en respectant la biodiversité

ACTION 16 Faciliter les connexions modales avec la promenade de l'Orge en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public

4 TYPOLOGIES DE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

SE REPÉRER DANS LE FONCIER DU SYNDICAT



POTEAU DIRECTIONNEL
MODÈLE UTILISÉ PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE



MARQUAGE DE PEINTURE
SYSTÈME DES CHEMINS DE RANDONNÉE

SE REPÉRER HORS DU FONCIER DU SYNDICAT



MARQUAGE DE PEINTURE
SYSTÈME DES CHEMINS DE RANDONNÉE



PANNONCEAUX MUNICIPAUX
MODÈLES UTILISÉS PAR LES COMMUNES



PLAN DE REPÉRAGE RATP
MODÈLE UTILISÉ PAR LA RATP



PEINTURE ET PLATEAU
SÉCURISATION DES TRAVERSÉES MAJEURES

SE REPÉRER SUR LE FONCIER DU SYNDICAT



POTEAU DIRECTIONNEL MODÈLE UTILISÉ PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE

Pour quels endroits ?

Jonction de la promenade et des sites

A quoi ça ressemble ?

Réemploi des poteaux de la charte du syndicat

Comment passe l'info ? (quelles infos donner ?)

Logo du syndicat, Nom du site, directions par flèches et noms (site/ville suivante) avec distances

Attention à limiter les informations complémentaires (1 panneau max en plus)

Avec qui faire ça ?

Le syndicat coordonne et met en place

LA RUE DE SAINT ARNOULT ET L'ENTRÉE DU SYNDICAT À OLLAINVILLE



ENTRÉE P7 À ATHIS-MONS



Poteaux directionnels avec 1 panneau supplémentaire



Poteau directionnel avec trop d'informations complémentaires brouillant la compréhension



MARQUAGE DE PEINTURE SYSTÈME INSPIRÉ DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Pour quels endroits ?

Là où il y a besoin de clarifier une direction pour les connexions avec l'extérieur des sites

A quoi ça ressemble ?

Tracés de peinture bleue à la charte du syndicat, héritée de la charte de balisage de la FFRandonnée. Sur arbres, poteaux électrique ou pierres sans dégrader d'éléments patrimoniaux

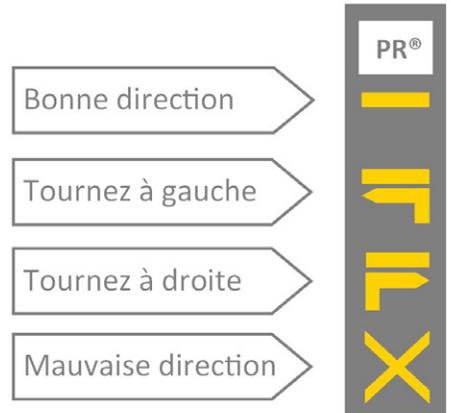
Comment passe l'info ? (quelles infos données ?)

Une forme adaptée indiquant «bonne direction / à gauche / à droite / mauvaise direction» suivant la charte de balisage de la FFRandonnée

Avec qui faire ça ?

En coordination avec les associations de randonnée du territoire pour recueillir des conseils sur le choix des coloris, et sur les coûts d'entretien

Le syndicat coordonne et met en place



Règles de balisage peinture de Petite Randonnée© codifiée et bien connue du publique.



Exemples de supports pour balisage peinture de randonnée (GR et PR) : sur arbre à l'écorce épaisse (éviter écorce fine), poteau électrique/télécom, poteau de clôture, pierre

Se repérer : la signalétique directionnelle

SE REPÉRER HORS DU FONCIER DU SYNDICAT - Des propositions pour aller plus loin



MARQUAGE DE PEINTURE SYSTÈME INSPIRÉ DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Pour quels endroits ?

Là où il y a besoin de clarifier une direction hors foncier du syndicat entre les sites ou sur les boucles de promenade

A quoi ca ressemble ?

Tracés de peinture bleue à la charte du syndicat, héritée de la charte de balisage de la FFRandonnée. Sur arbres, poteaux électrique, pierres ou bordure de trottoir sans dégrader d'éléments patrimoniaux

Comment passe l'info ? (quelles infos données ?)

Une forme adaptée indiquant «bonne direction / à gauche / à droite / mauvaise direction» suivant la charte de balisage de la FFRandonnée

Avec qui faire ça ?

Le syndicat coordonne, propose une location de pochoirs et une revente/achat groupé de peinture

Les communes, le département, propriétaire des espaces réalisent le balisage



Exemple de supports pour balisage peinture de randonnée (GR et PR) sur poteau électrique/télécom



Exemple de balisage sur trottoir par la ville de Poitiers pour identifier des parcours urbains touristiques

Pourrait être détourné pour un marquage plus discret reprenant le balisage pratique de randonnée



PANNONCEAUX MUNICIPAUX MODÈLES UTILISÉS PAR LES COMMUNES

Pour quels endroits ?

Pour renforcer la signalisation des promenades (uniquement à des points clés pour indiquer les entrées de site principales)

A quoi ca ressemble ?

Panneau de signalisation d'information locale fléché (guide des équipements de sécurité) à fixer en drapeau, applique ou bi-mât existants signalant services et commerces. Respecter la charte de signalétique du PNR de Haute Vallée de Chevreuse et du règlement de signalisation.

Comment passe l'info ? (quelles infos données ?)

Site indiqué et flèche directionnelle

Avec qui faire ça ?

Le syndicat coordonne et propose un financement partiel de l'achat

Les communes réalisent la mise en place et financement complémentaire



Exemple de supports bi-mâts avec panneaux de signalisation d'information à Limours

CENTRALISATION DES ACHATS ET PRÊTS

UN SYSTÈME À VALIDER PAR LE SYNDICAT

Les propositions de signalisation hors foncier du syndicat seront soumis à la bonne volonté des propriétaires fonciers (communes, département) pour être mises en place.

La mise en place d'un système de centralisation d'achat et de prêt par le syndicat pourrait contribuer à faciliter la logistique pour les communes.

LE PRÊT DE POCHOIRS SOUS CAUTION

Le syndicat va acheter ou fabriquer une série de pochoirs à son usage pour le balisage sur les sites. La possibilité de les prêter sous caution permettrait d'éviter aux autres acteurs de devoir en acheter pour réaliser les balisages sur leur propre foncier.

L'ACHAT DE PEINTURE ET REVENTE À PRIX COUTANT

Le syndicat va acheter un stock de peinture pour réaliser le balisage des sites. Un achat en quantité pourrait permettre de réduire les frais et faire du stock pour le renouvellement des balises. Il pourrait également permettre de revendre à prix coutant la peinture nécessaire au balisage sur les communes volontaires dans des quantités adaptées. En effet, celles-ci seront faibles si on prend les communes séparément.

COÛTS D'ENTRETIEN

Il faut prévoir un suivi du balisage dans le budget, car ce dispositif nécessite un coût d'entretien important qui n'est actuellement pas comptabilisé dans le temps de travail des agents du Syndicat de l'Orge. Le portage de cet action peut aussi être réfléchi pour délégation, selon conditions à construire ensemble, aux associations de randonnées locales.

BALISAGE PEINTURE :

Le système de balisage des chemins de randonnées est déposé à l'INPN par la FFRandonnée.

La forme du marquage, reprise dans la couleur bleue du syndicat, est utilisée sur certains sites et pourrait correspondre au balisage global de la vallée de l'Orge et de ses affluents. Cependant, une attention doit être portée sur la bonne lisibilité de cette couleur dans la nature en fonction des supports.

TRAVAILLER AVEC DES POCHOIRS

Pour un balisage propre et discret, ne dégradant pas les paysages et l'intégrité des arbres sur lesquels ils peuvent être dessinés, il convient de travailler avec un pochoir.

- *Sur support naturel* : arbres, pierres (attention, privilégier les arbres à écorce épaisse)
- *Sur support artificiel* : poteau électrique et télécom, poteau de clôture

Technique :

- Avec une peinture limitant l'impact environnemental type glycérophthalique en suspension aqueuse ou acrylique
- Travail de la surface pour la lisser et faciliter l'application de la peinture de manière nette (brassage métallique des murs et écorces, grattage de l'écorce pour aplanir si absolument nécessaire sur des arbres à écorce en relief).
- Élaguer la végétation autour du balisage pour assurer sa visibilité

A prendre en compte :

- Éviter les arbres à écorce fine ou desquamantes (partants en lambeaux) pour éviter de les endommager par l'entretien des balises
- Éviter le balisage sur des éléments qu'il peut dénaturer ou dégrader

Sites patrimoniaux : attention à obtenir l'accord de l'autorité compétente (DRIEAT, ABF...)

Se repérer : la signalétique directionnelle

SE REPÉRER HORS DU FONCIER DU SYNDICAT - Des propositions pour aller plus loin



PLAN DE REPÉRAGE RATP MODÈLE UTILISÉ PAR LA RATP

Pour quels endroits ?

A la sortie de chacune des stations RER proches des rivières

A quoi ca ressemble ?

Il s'agirait d'ajouter la promenade de l'orge, les sites et l'accès préférentiel pour les rejoindre (modes actifs facilités et les plus sécurisés) sur les «cartes de quartier» des stations à l'occasion de leur mise à jour

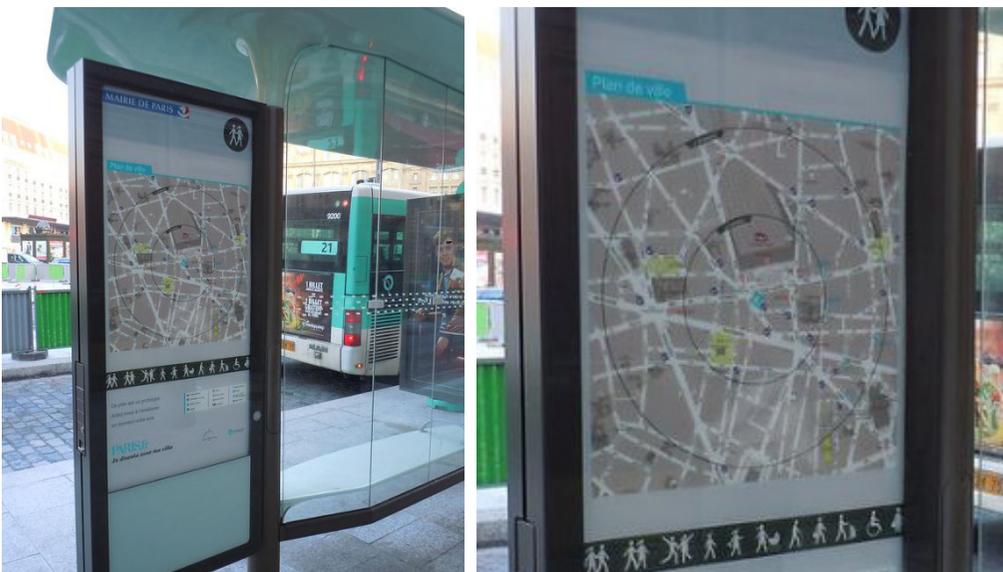
Comment passe l'info ? (quelles infos données ?)

Utilisation des codes cartographiques de la SNCF/RATP

Avec qui faire ça ?

Le syndicat rencontre la SNCF et propose l'ajout d'information

La SNCF réalise



Exemple : Carte de site des abribus parisiens présentant les équipements à proximité du quartier et les isochrones pour les modes actifs



PEINTURE ET PLATEAU SÉCURISATION DES TRAVERSÉES MAJEURES

Pour quels endroits ?

Au croisement de voiries importantes en sortie de site pouvant entraîner une situation accidentogène. La compréhension de présence des promeneurs doit être renforcée pour les automobilistes. La sécurité des traversées doit être assurée (voir repérage sur carte des typologies des entrées de sites et repérages des promenades)

A quoi ca ressemble ?

A étudier au cas par cas pour trouver la réponse la plus adaptée, il convient de faire ralentir les automobilistes pour sécuriser les traversées. Un marquage peinture est recommandé, pouvant au mieux être accompagné d'un plateau.

Comment passe l'info ? (quelles infos données ?)

Utilisation des codes de signalisation routière

Avec qui faire ça ?

Le syndicat peut suggérer l'ouverture ou la relance d'une réflexion sur ces endroits particuliers et apporte conseil aux propriétaires des voiries

Les propriétaires de voiries (département, commune) étudient et réalisent



Exemple : Les traversées surélevées des chemins piétons du parking du Mont Saint Michel permettent de prévenir les automobilistes d'une traversée masquée par la végétation



Exemple : Le marquage en peinture permet de prioriser et matérialiser la traversée de la voie verte de l'étang de Thau à chaque carrefour



5/ CARACTÉRISER - HIÉRARCHISER LES ENTRÉES DE SITES

Caractérier : hiérarchiser les entrées de sites

• Pourquoi marquer et hiérarchiser les entrées de site ?

- > De nombreux accès peuvent exister pour entrer sur un site
- > Matérialiser l'entrée de site permet au public d'identifier qu'il entre dans un lieu particulier avec ses propres règles
- > Certaines entrées sont plus usitées par le public (accès principal depuis le centre-ville, la gare ou un parking proche...), permettant une hiérarchisation des aménagements comme de la communication liée
- > Des accès vraiment mineurs, appelés points de liaison (voir carte des typologies d'entrées de sites et de repérage des promenades), orientés vers un usage des habitants et locaux ne nécessitent pas forcément une mise en scène spécifique et peuvent être simplement balisés par un marquage peinture ou un poteau directionnel (voir partie précédente)

• Que retenir de l'existant ?

- > Une gamme bois à la charte du syndicat qui est très bien identifiée et marche bien
- > Mais un usage de différents modèles pour une même typologie d'entrée peut brouiller la compréhension de la hiérarchie des entrées
- > Des aménagements variables allant du très qualitatif (très nature ou patrimonial) à un traitement sommaire qui ne permet pas vraiment de créer un seuil, une transition marquante

LES PRINCIPALES ACTIONS CONCERNÉES

ACTION 15 Étudier et aménager les entrées de site pour renforcer leur qualité paysagère et écologique, et leur identification auprès du public

ACTION 20 Étudier et redéployer une signalétique, des mobilités et des clôtures unifiées et repensées pour faciliter et améliorer la découverte du territoire tout en respectant la biodiversité

2 TYPOLOGIES DE SEUILS À MARQUER



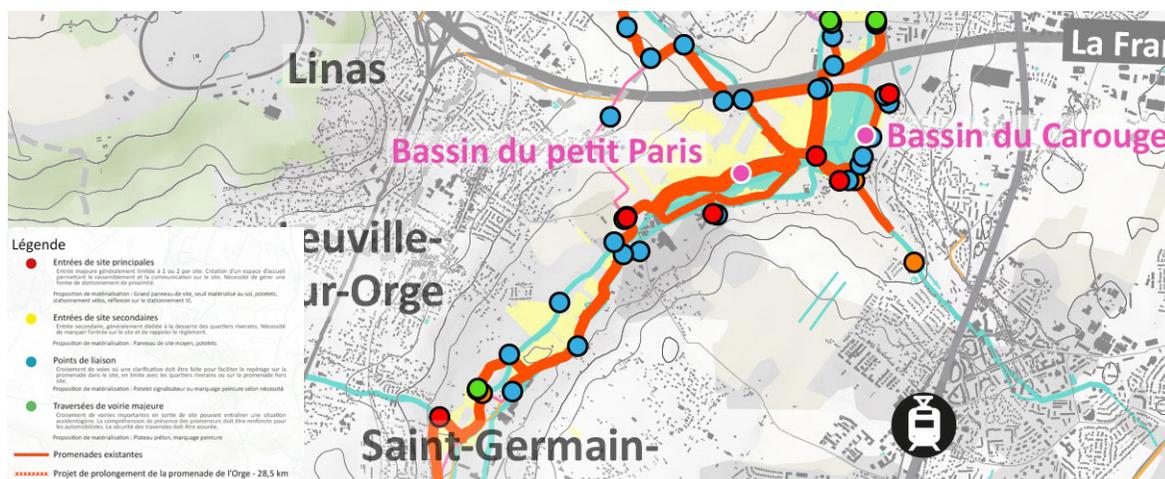
ENTRÉES DE SITES IDENTIFIER



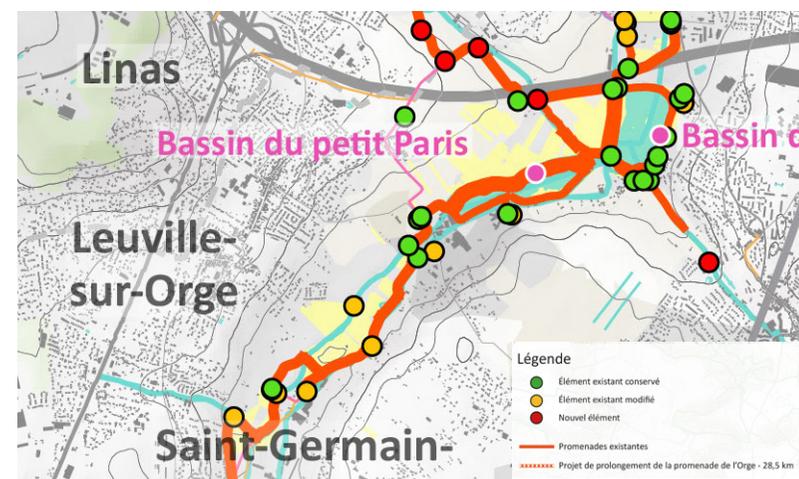
ACCÈS AUX SITES RELIER

A NOTER

- **A propos des informations présentées sur les panneaux d'entrées de sites :** il serait intéressant, dans le cadre de la prochaine mise à jour des contenus de la signalétique :
 - de mener une réflexion sur la représentation du plan de localisation des sites dont le minimalisme actuel rend difficile son usage
 - d'intégrer la vocation des sites
 - d'intégrer le règlement des sites voir certains affichages temporaires
- **A propos des accès techniques à l'intérieur des sites :** il est impératif d'adapter les aménagement en fonction des besoins des agents pour accéder aux sites. En fonction des cas, le marquage de l'entrée pourra varier entre des potelets bois amovibles, des plots hydrauliques (hors espace inondable), des barrières métalliques ou en bois (pour les entrées peu utilisées par les agents).



Extrait de la carte des typologies d'entrées de sites et de repérage des promenades



Extrait de la carte de l'état des typologies d'entrées de sites et de repérage des promenades



ENTRÉES DE SITES IDENTIFIER

Pour quels endroits ?

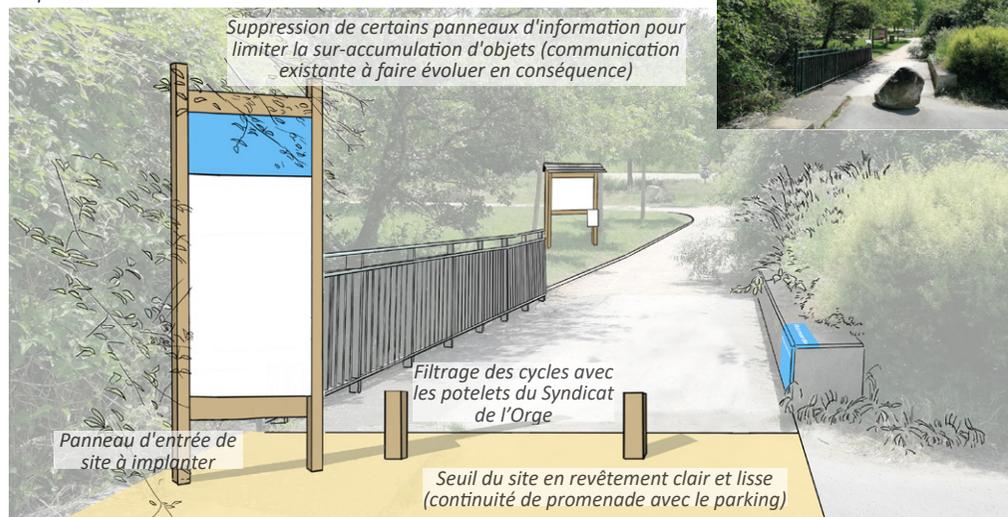
> Les accès principaux du site, aussi bien du public local que du public du territoire élargi.
Nécessité de gérer une forme de stationnement de proximité (par le syndicat ou en s'appuyant sur un parking public existant proche)

A quoi ca ressemble ?

- > Création d'un espace d'accueil permettant le rassemblement et la communication sur le site
- > Marquage du seuil par l'emploi d'un revêtement clair, perméable et lisse (voir matérialité des sols), formant un espace un peu élargi pour permettre le rassemblement d'un petit groupe (3 personnes pour les sites les plus orientés nature jusqu'à une dizaine de personne pour les sites les plus importants) et de potelets bas carrés en bois à la charte du syndicat pouvant être amovibles pour les secours et l'entretien
- > Stationnement vélo possible selon la vocation des sites (voir chapitre suivant équiper)
- > Panneau d'information à la charte du syndicat rassemblant le plan du site, le règlement et des informations de présentation du site, son intérêt et sa gestion.

L'ENTRÉE SUR LE PARC DE L'EAU ET LA TRAVERSÉE DE LA RÉMARDE

Proposition



Etat existant



ACCÈS AUX SITES RELIER

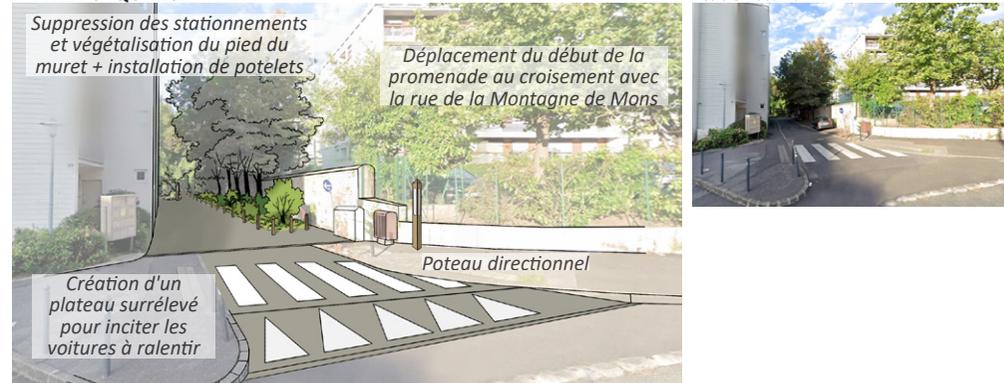
Pour quels endroits ?

> Accès aux sites généralement dédiés à la desserte des quartiers riverains.

A quoi ca ressemble ?

- > Marquage du seuil idéalement par l'emploi des potelets bas carrés bois à la charte du syndicat. Cette préconisation doit être adaptée aux besoins des agents du Syndicat de l'Orge Il serait préférable de mettre en place des barrières amovibles en métal plutôt que des plots pour marquer les accès aux sites, sauf quand il n'y a pas de passage de véhicules.
- > Mise en place du poteau directionnel vertical à la charte du syndicat regroupant des informations directionnelles et un espace dédié à de l'affichage temporaire.
- > Attention : Il s'agit souvent d'un travail à mener hors foncier du syndicat en accord avec les communes et propriétaires concernés

ENTRÉE SÉQUENS



Etat existant



L'ENTRÉE DEPUIS L'ALLÉE DES JONCS



Etat existant





6/ EQUIPER - LA VOCATION DES SITES ET LE MOBILIER

Equiper : la vocation des sites et le mobilier

Définir la vocation d'un site consiste à définir clairement les tendances d'usage et d'aménagement de celui-ci. L'objectif est de favoriser des pratiques spécifiques sur certains sites en fonction de leur typologie, et d'en protéger d'autres en parallèle. 5 types de vocations ont été définies pour qualifier les sites de la vallée de l'Orge. Ces vocations s'appuient sur le travail qui avait été effectué dans le cadre de l'étude prospective et paysagère de l'Orge Aval, menée en 2012. Une simplification du nombre de vocation a été réalisée pour passer de 8 à 5 catégories afin de faciliter les choix de gestion au sein du Syndicat de l'Orge.

SITES OUVERTS AU PUBLIC



LES ESPACES DE LIAISON

Limiter les usages à la promenade

Les espaces de liaison sont des sites dont l'usage reste limité à la promenade sur les chemins balisés dans le tracé de la promenade de l'Orge. Aucun autre usage, ou activité de loisir n'y seront proposés, afin de conserver de grandes zones de quiétude.



LES AIRES DE NATURE

Meilleur équilibre loisirs/espaces naturels

Les aires de nature concilie le besoin des usagers de «s'approprier» un espace de nature, équipé en cohérence avec les besoins du milieu naturel (corridor, diversité d'habitats, continuité écologique).



LES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS

Renforcement de la protection et confortement des milieux

Les espaces naturels préservés répondent au besoin, d'une part, de protéger les milieux naturels et de développer la biodiversité, et d'autre part de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Il est aménagé au minimum, laissant une large place aux milieux naturels. Il peut être dédié à l'observation ou à la découverte de la nature. La biodiversité sera privilégiée.

SITES FERMÉS AU PUBLIC



LES ESPACES SANCTUARISÉS

Conserver des espaces préservés de la fréquentation

Les espaces sanctuarisés sont des sites fermés au public dont l'objectif est de protéger efficacement à long terme les milieux naturels et espèces associés



LES ESPACES D'EXPLOITATION

Limiter l'accès aux équipes techniques

Pour des raisons de sécurité et de protections des ouvrages techniques, ces sites sont interdits au public

LES PRINCIPALES ACTIONS CONCERNÉES

ACTION 3 Définir la vocation des sites et adapter l'aménagement et la gestion en conséquence

ACTION 19 Mettre en place des points d'observation pour découvrir les cours d'eau, leurs milieux et la faune associée

ACTION 20 Étudier et redéployer une signalétique, des mobilités et des clôtures unifiées et repensées pour faciliter et améliorer la découverte du territoire tout en respectant la biodiversité

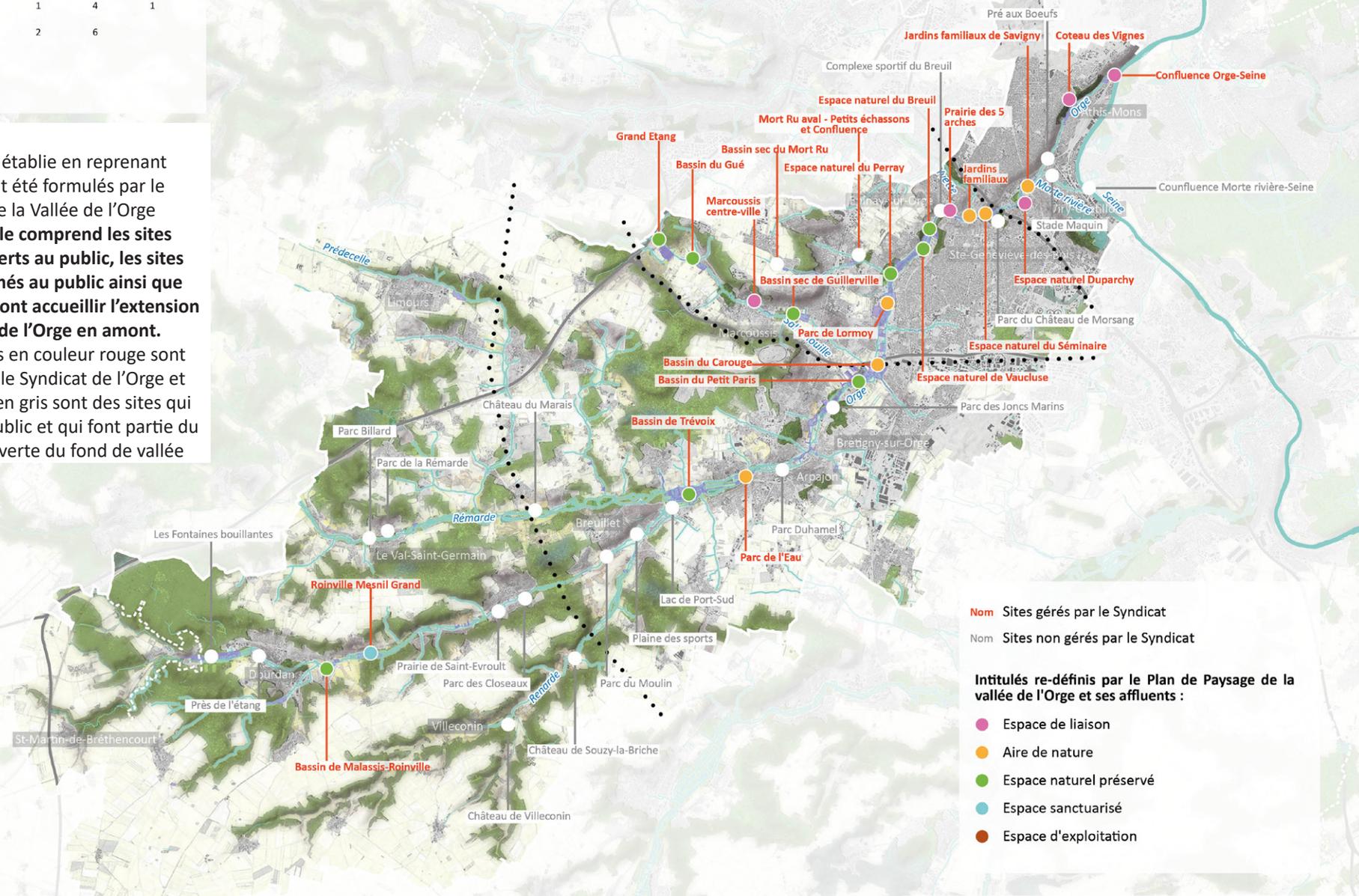
La vocation projetée des sites

	Séquence 1	Séquence 2	Séquence 3	Séquence 4
Espace de liaison	●		2	3
Aire de nature	●	1	4	1
Espace naturel préservé	●	1	2	6
Espace sanctuarisé	●	1		
Espace d'exploitation	●			

A noter :

- Cette carte a été établie en reprenant les intitulés qui ont été formulés par le Plan de Paysage de la Vallée de l'Orge et ses affluents. **Elle comprend les sites actuellement ouverts au public, les sites actuellement fermés au public ainsi que les sites qui pourront accueillir l'extension de la promenade de l'Orge en amont.**
- Les sites indiqués en couleur rouge sont les sites gérés par le Syndicat de l'Orge et les sites indiqués en gris sont des sites qui sont ouverts au public et qui font partie du système de découverte du fond de vallée

LA VOCATION PROJETÉE DES SITES



Nom Sites gérés par le Syndicat
Nom Sites non gérés par le Syndicat

Intitulés re-définis par le Plan de Paysage de la vallée de l'Orge et ses affluents :

- Espace de liaison
- Aire de nature
- Espace naturel préservé
- Espace sanctuarisé
- Espace d'exploitation

Traduction par l'aménagement - Images d'ambiances inspirantes

Entrées de sites : affichage, clôtures



Entrées de sites : parkings à vélos



Traduction par l'aménagement - Images d'ambiances inspirantes

Se poser : bancs, assises et tables



Se poser : plateformes et transats



Jeux pour enfants



Traduction par l'aménagement - Images d'ambiances inspirantes

Observer : les espaces naturels



Observer : le grand paysage et le patrimoine





Caudex SAS
3 rue Raymond 69001 Lyon
contact@caudex.org
04 82 31 70 69
www.caudex.org